

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

20 DECEMBRE 2018

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Rapports d'activité des
syndicats
intercommunaux**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 21 décembre 2018
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 21 décembre 2018
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 décembre 2018

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUASSE

L'an deux mille dix huit, le 20 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre deux mille dix huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur PRIoux, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Madame AGUINET, Monsieur LEGUAY, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Monsieur PAQUERIT, Madame CERIGHELLI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame RHONE, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur MIGEON à Madame PEUGNET
Monsieur JOUSSE à Madame AGUINET
Madame LIBESKIND à Madame TEA
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD
Madame MEUNIER à Monsieur PÉRICARD

Secrétaire de séance :

Monsieur COUTANT

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20181220-18-G-19-DE
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

N° DE DOSSIER : 18 G 19

OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire (SEY et SIABS)

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

En application de ces dispositions, les rapports pour l'année 2017 des syndicats intercommunaux suivants dont la Ville est membre font l'objet d'une communication au Conseil Municipal :

- Le Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY)
- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS)

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports présentés.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE de la présentation des rapports annuels d'activité 2017 des syndicats intercommunaux précités.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2017



L'énergie au service des communes et intercommunalités
des Yvelines et du Val d'Oise

sey|78

SYNDICAT D'ÉNERGIE
DES YVELINES

SOMMAIRE



PRÉSENTATION DU SEY..... p.4



ÉVÉNEMENTS 2017..... p.6

- Panorama 2017
- Rencontres Petits-Déjeuners
- Partenariats
- Un service qui fonctionne
- Le bureau



CONCESSION ÉLECTRICITÉ..... p.16

- Chiffres clés
- Taux éligibles à la Redevance R2
- Le contrôle de concession Électricité 2017 (données 2016)
- Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (T.C.C.F.E.)



CONCESSION GAZ..... p.26

- Chiffres clés
- Réseaux de gaz
- La sécurité du réseau
- Les adhérents à la compétence distribution de gaz
- La gestion du réseau et de la clientèle



MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE..... p.32

- La méthanisation
- CEE
- Les bornes de recharge pour véhicules électriques



SITUATION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE FIN 2017..... p.34

Annexes :

- Liste des EPCI et des communes adhérentes au SEY au 31 décembre 2017
- Composition du Bureau et du Comité du SEY au 31 décembre 2017
- Programme de travaux
- Cartes des collectivités du SEY

sey78

SYNDICAT D'ÉNERGIE
DES YVELINES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 - Septembre 2018
*Rapport d'activité établi en application de l'article L.5211.39
du CGCT.*

SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES
Espace « La Bonde » 6, rue des Artisans
78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN - Tél. : 01 30 68 64 10
e-mail : accueil@sey78.fr site : www.sey78.fr

Directeur de la publication : Laurent RICHARD, Président du SEY
Rédacteur en chef : Denis KARM

Conception et réalisation :
Hawaii Communication - 1 rue de la Pommeraie
78310 Coignières - Tél. : 01 30 05 31 51
Imprimé à 650 exemplaires.



LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers adhérents, et chers collègues,

L'année 2017 aura été une année dense et enrichissante pour le SEY.

À l'heure où les enjeux de l'énergie sont désormais au premier plan, le syndicat poursuit son action aux côtés des collectivités adhérentes pour mettre en œuvre efficacement et à moindre coût la transition énergétique.

Dans ce domaine, comme dans l'exercice de sa compétence historique d'autorité concédante de la distribution et de la fourniture d'électricité et de gaz, le SEY s'inscrit pleinement dans cette démarche en explorant nombre d'actions et de dispositifs nouveaux au bénéfice de ses membres.

Cette année encore, le SEY innove par la promotion des économies d'énergie et le développement de la production d'énergie décentralisée. Dans le domaine des énergies renouvelables, les initiatives sont multiples. Le conseil aux communes reste notre priorité afin que chaque collectivité réussisse à réduire ses dépenses énergétiques et réalise d'importantes économies d'énergie sur le coût d'achat de l'électricité comme du gaz. Le SEY coordonne des groupements d'achat d'énergie et favorise le développement des énergies renouvelables. Il propose également une aide concrète pour les collectivités ayant l'obligation de mettre en œuvre un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

En 2018, le SEY continuera sur sa lancée avec de nouveaux projets en faveur de la transition énergétique tels que l'installation de centrales photovoltaïques ou encore le développement d'unités de méthanisation. Le syndicat agit également en matière de mobilité propre avec notamment le déploiement d'un réseau de 286 points de recharge pour véhicules électriques.

Toujours soucieux de défendre les intérêts de ses adhérents par un partage des expériences et des savoirs - faire, le SEY a signé en 2017 la convention constitutive du « Pôle Energie Île-de-France » qui regroupe en association les cinq syndicats franciliens : le SIGEIF, le SDESM, le SIPPEREC, le SMEDGTVO et le SEY. L'objectif de ce partenariat régional est d'optimiser, de rationaliser et de coordonner nos actions sur nos territoires respectifs, au service de toutes les collectivités franciliennes.

Toutes ces actions très concrètes illustrent l'engagement du SEY ainsi que sa volonté de partager son expertise, clés de la réussite pour avancer vers la transition énergétique.

Bonne lecture !

Laurent RICHARD

*Président du SEY
Maire de Maule*

Conseiller Départemental des Yvelines



PRÉSENTATION DU SEY

Le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) est l'autorité concédante sur le territoire des communes adhérentes pour :

- L'exploitation des réseaux de distribution d'électricité, le concessionnaire étant Enedis, filiale d'EDF, sur le territoire du SEY. Toutes les communes de la concession sont considérées en régime urbain. Enedis doit prendre en charge la mise à niveau et le renforcement des réseaux d'électricité et en assurer la maîtrise d'ouvrage.

Le SEY est l'émanation du Syndicat d'Electricité des Yvelines, syndicat mixte créé en 2000 par le regroupement de deux syndicats primaires : le SIVAMASA (Syndicat Intercommunal d'Electricité des Vallées de la Vaucoleurs, de la Mauldre et de la Seine Aval, 85 communes) et le SIDEYNE (Syndicat Intercommunal d'Electricité Yvelines Nord Est, 13 communes). En 2007, le Syndicat change de statut en élargissant sa compétence au gaz et devient le Syndicat d'Énergie des Yvelines.

Début 2010, il a été proposé aux communes adhérentes desservies par GrDF (Gaz réseau Distribution France) de transférer leur pouvoir concédant au SEY afin qu'il assure la mission de contrôle en leur nom.

Les principales missions proposées sont :

- Une mission traditionnelle et de base sur le service public, à savoir : le contrôle technique et financier de l'acheminement de l'énergie (électricité et gaz) qui consiste principalement à :
 - Vérifier l'évolution et l'inventaire des ouvrages, la sécurité, la qualité et la maintenance, les travaux d'investissement...
 - Analyser sur le plan comptable et financier les investissements réalisés,
 - Gérer des participations financières d'Enedis pour l'enfouissement des réseaux.
- Des groupements d'achat d'énergie pour le compte de collectivités.
- Suivi des travaux d'enfouissement des réseaux, maîtrise d'œuvre désignées par le SEY, et assistance à la maîtrise d'ouvrage.
- Regroupement des C.E.E. (Certificats d'Économies d'Énergie) des communes adhérentes.
- Des missions complémentaires en Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) qui se traduisent par de l'information, du conseil, de l'assistance pour le montage de dossiers de subventions. Des prestations de service mutualisées sont proposées dans le domaine de l'efficacité énergétique et pour l'éclairage public.
- Assister les communes en vue de percevoir les Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) auxquelles elles ont droit.
- Un groupement de commandes pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

sey|78

SYNDICAT D'ÉNERGIE
DES YVELINES

Nouvelles adhésions

La commune d'Aigremont a adhéré en 2017 à la compétence Gaz portant à 88 le nombre de communes adhérentes.

Services proposés

Groupement de commandes d'achat d'énergie :

- La suppression de certains tarifs réglementés de vente oblige les collectivités à effectuer une mise en concurrence pour choisir leur fournisseur d'énergie. Le SEY, afin d'optimiser les coûts a proposé à l'ensemble des collectivités des Yvelines d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'énergie dont le SEY est le coordonnateur.
- **Assistance et conseil pour la maîtrise d'œuvre des chantiers d'enfouissement** : le SEY ap-

porte une aide concrète à ses communes adhérentes, complétant sa mission principale d'autorité concédante, en développant une mission d'assistance et de conseil pour les travaux d'enfouissement de réseaux et d'aménagement de voirie et d'éclairage public associés.

NOUVEAUTÉ 2018

Le SEY poursuivra ses actions et proposera les services suivants :

- Accompagnement pour les projets d'installations de centrales photovoltaïques.
- Accompagnement pour les projets de méthanisation.

En parallèle, le SEY consolidera les actions déjà engagées notamment en matière de transition énergétique.



Moments forts de l'année 2017

- Démarrage du second groupement d'achat de gaz naturel pour 83 collectivités des Yvelines
- Signature de la convention constitutive du Pôle Energie regroupant les 5 syndicats d'Ile de France : le SIGEIF, le SDESM, le SIPPAREC, le SMEDGTVO et le SEY.

RÉPARTITION



Le SEY Électricité
200 communes*
1 001 114 habitants

*5 communes se situent dans le Val d'Oise.



Le SEY Gaz
88 communes
544 786 habitants

Répartition selon la population



Rural
98 608 hab.
soit 10 %



Urbain
902 506 hab.
soit 90 %

Répartition selon la taille des villes



Rural
121 communes
soit 61 %



Urbain
79 communes
soit 39 %

La majorité des communes adhérentes au SEY (61%) est rurale (population ≤ 2000 habitants) et ne représente que 10% de la population.



ÉVÈNEMENTS 2017

● Actualités liées au SEY

JANVIER #01

● Mise en place du second marché d'achat de gaz naturel

La fourniture de gaz par le lauréat du second marché d'achat de gaz naturel a débuté le 1^{er} janvier.

Le nouveau fournisseur de gaz est :  EDF

Pour ce nouveau groupement de commandes coordonné par le SEY, le nombre d'adhérent a augmenté de 30% c'est désormais 83 membres qui lui ont fait confiance. Ces membres représentent 96 communes et EPCI et un volume prévisionnel annuel de 112 GWh (soit 17% de plus que lors du premier groupement) pour 761 points de livraison.

Pour faciliter la gestion des communes, le SEY a demandé un prix unique de la molécule pour l'ensemble des points de livraison quelle que soit sa consommation annuelle (T1, T2 et T3)

Le prix de la molécule (formule CRE au 01/10/2016) est de :

18,17 €/MWh

hors terme variable de distribution*

Le gain annuel pour l'ensemble des membres est de 980 K€ par an

* Les termes variables de distribution sont réglementés et s'ajoutent au prix de la molécule pour former le terme variable. Pour l'ensemble des points de livraison, le prix est révisé dans le cas d'une évolution du tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution, intervenant actuellement chaque 1^{er} juillet, ou de transport, intervenant actuellement chaque 1^{er} avril.



MARS #03

● Lancement du 1^{er} groupement de commandes pour la fourniture, installation, maintenance, supervision et exploitation des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables

Le SEY, fort de ses succès et de son expérience en tant que coordonnateur de groupement d'achat d'énergie, acteur engagé dans les actions de maîtrise de l'énergie, a proposé aux collectivités des Yvelines volontaires de développer l'installation d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables sur leur territoire.

Le SEY soucieux d'offrir toujours davantage de services aux collectivités, a élaboré pendant l'année 2017 un dossier commun de demandes de subvention auprès de l'ADEME et de la Région Ile-de-France.

Le SEY a également travaillé en étroite collaboration avec ENEDIS, afin d'établir un schéma d'implantation des stations de recharge le plus optimisé possible.

30 collectivités représentant 62 communes ont adhéré au groupement coordonné par le SEY, ce qui représentera à terme le déploiement de 102 nouvelles bornes de recharge pour les véhicules électriques dans les Yvelines.

PANORAMA



• Création du Pôle ENERGIE Ile De France

Le 29 mars 2017, dans le cadre du salon des Maires d'Île-de-France, Laurent Richard, Président du SEY, Jean-Jacques Guillet, président du SIGEIF représenté par Serge Carbonnelle, vice-président du SIGEIF, Pierre Yvroud, président du SDESM, Jacques J.P. Martin, président du SIPPEREC et Daniel Desse, président du SMDEGTVO ont signé la convention constitutive du « Pôle énergie Île-de-France ».

Les présidents de ces autorités organisatrices du service public local de distribution de l'énergie (AODE) ont souhaité créer ce pôle afin d'optimiser, de rationaliser et de coordonner leurs actions sur leurs territoires respectifs.



De gauche à droite : Laurent Richard, Serge Carbonnelle, Jacques J.P. Martin, Pierre Yvroud et Daniel Desse.

• Signature de la convention cartographie entre ENEDIS et le SEY

Lors du salon des Maires d'Île-de-France, le 29 mars 2017, Laurent RICHARD, Président du SEY a également signé avec le Directeur Territorial d'Enedis, Bernard COSTAGLIOLA, une convention de cartographie.

Cette convention a pour but de définir les conditions d'utilisation et les modalités d'accès au service d'ENEDIS par lequel le SEY peut consulter une cartographie à moyenne et grande échelle des réseaux concédés présents sur son territoire.



MAI #05

• Petit déjeuner Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE)

Le 11 mai 2017, 75 personnes ont participé à une matinée d'informations sur les sujets d'actualité en maîtrise de l'énergie :

- **Le Conseil en Énergie Partagé :**
Présentation par ALEC et Energies Solidaires
- **Les Contrats de Performance Énergétique (CPE)**
- **Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) :** le service de regroupement du SEY

Les élus et techniciens présents ont pu échanger et bénéficier des témoignages exprimés. Les dispositifs existants permettent aux collectivités de s'engager dans des démarches concrètes, leur permettant de réduire leurs consommations d'énergie, ainsi que le coût de la rénovation énergétique.





ÉVÈNEMENTS 2017

JUIN #06

- **Dissolution du SIVAMASA** (*Syndicat Intercommunal D'électricité Des Vallées De La Vaucouleurs De La Mauldre Et De La Seine Aval*) :

Pour mémoire, le réseau de distribution d'électricité appartient aux communes et la distribution d'électricité est une mission de service public qu'elles doivent assurer. Les communes peuvent transférer cette compétence à un établissement public de coopération intercommunal. Dans cet esprit, et jusqu'à son adhésion au SEY (Syndicat d'Énergie des Yvelines), le SIVAMASA exerçait, en lieu et place des communes adhérentes, la mission d'autorité concédante du service de distribution de l'électricité.

Ce syndicat a été créé en décembre 1994 à l'initiative de 7 communes : Aubergenville, Chapet, Epône, Hargeville, La Falaise, Les Mureaux et Mareil-sur-Mauldre. Se sont ajoutées au fur et à mesure : Andelu, Auffreville-Brasseuil, Aulnay-sur-Mauldre, Bazemont, Bennecourt, Blaru, Boinville-en-Mantois, Boinvilliers, Boissy-Mauvoisin, Bonnières-sur-Seine, Bouafle, Bréval, Breuil-Bois-Robert, Breuil en Vexin, Buchelay, Chauffour-lès-Bonnières, Courgent, Cravent, Dammartin-en-Serve, Drocourt, Ecquevilly, Evéquemont, Favrieux, Flacourt, Flins-sur-Seine, Follainville-Dennemont, Fontenay-Mauvoisin, Fontenay-Saint-Père, Freneuse, Gaillon-sur-Montcient, Gommecourt, Goussonville, Guernes, Guerville, Guitrancourt, Hardricourt, Herbeville, Issou, Jambville, JEOFOSSE, Jouy-Mauvoisin, Jumeauville, Juziers, Limetz-Ville, Lommoye, Longnes, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Maule, Ménerville, Méricourt, Meulan, Mézières-sur-Seine,

Mézy-sur-Seine, Moisson, Mondreville, Montainville, Mousseaux-sur-Seine, Mulcent, Neauphlette, Nézel, Oinville-sur-Montcient, Perdreaux, Porcheville, Port-Villez, Rolleboise, Rosay, Rosny-sur-Seine, Sailly, Saint-Illiers-la-Ville, Saint-Illiers-le-Bois, Saint-Martin-la-Garenne, Septeuil, Le Tertre-Saint-Denis, Tessancourt-sur-Aubette, La Villeneuve-en-Chevrie.

En 2000, le SEY a été créé par le regroupement de deux syndicats primaires : le SIVAMASA (Syndicat Intercommunal d'Électricité des Vallées de la Vaucouleurs, de la Mauldre et de la Seine Aval) et le SIDEYNE (Syndicat Intercommunal d'Électricité Yvelines Nord Est). Dès lors, cette compétence était exercée directement par le SEY. Dans le cadre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), le SIVAMASA a été dissout lors du Comité du 13 juin 2017. Les communes membres du SIVAMASA deviennent adhérents de plein droit au SEY pour les communes individuelles. Pour les communes membres de GPS&O, les communes sont adhérentes au SEY par le biais de GPS&O.



PANORAMA



- **Adhésion à la compétence gaz**

Adhésion de la commune d'Aigremont à la compétence gaz du SEY.



- **Adhésion du SEY à AMORCE**

Lors du Comité du 22 juin 2017, le SEY a décidé d'adhérer à l'association AMORCE au titre de la compétence Energie à compter du 1^{er} juillet 2017. Monsieur Vincent MEZURE, Délégué au SEY pour la commune de Bougival, est représentant titulaire du SEY au sein des diverses instances de l'association et Monsieur Denis KARM, Directeur du SEY, est suppléant.

Rassemblant plus de 900 adhérents, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités (communes, intercommunalités, conseils départementaux, conseils régionaux) et autres acteurs locaux (entreprises, associations, fédérations professionnelles) en matière de transition énergétique (maîtrise de l'énergie, lutte contre la précarité énergétique, production et distribution d'énergies, planification),

de gestion territoriale des déchets (planification, prévention, collecte, valorisation, traitement des déchets) et de gestion du cycle de l'eau.

Force de proposition indépendante et interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics (ministères, agences d'État) et du Parlement, AMORCE est aujourd'hui la principale représentante des territoires engagés dans la transition énergétique et dans l'économie circulaire. Partenaire privilégiée des autres associations représentatives des collectivités, des fédérations professionnelles et des organisations non gouvernementales, elle a joué un rôle majeur dans la défense des intérêts des acteurs locaux lors de l'élaboration de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ou précédemment des lois relatives au Grenelle de l'environnement.

Créée en 1987, elle est largement reconnue au niveau national pour sa représentativité, son indépendance et son expertise, qui lui valent d'obtenir régulièrement des avancées majeures : TVA réduite sur les déchets et sur les réseaux de chaleur, création du fonds chaleur, éligibilité des collectivités aux certificats d'économie d'énergie, création des nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs, signalétique de tri sur les produits de grandes consommations, généralisation des plans climat-énergie, obligation de rénovation de logements énergivores et réduction de la précarité énergétique, renforcement de la coordination des réseaux de distribution d'énergie, etc.

JUILLET #07

- **Signature d'une convention tripartite entre ENEDIS, YVELINES FIBRE et le SEY**

Yvelines Fibre (filiale de TDF Fibre à 100% elle-même filiale de TDF à 100%) souhaite utiliser les supports des réseaux publics de distribution d'électricité afin de déployer un réseau de communications électroniques en zone rurale avec le Département.

Dans cette convention, conclue pour une durée de vingt ans, le SEY (AODE) et Enedis (Distributeur) autorisent Yvelines Fibre (Opérateur) à établir ou faire établir, ainsi qu'à exploiter, dans les conditions techniques et financières définies par la Convention, un Réseau de communications électroniques sur le Réseau BT et/ou sur le Réseau HTA, ainsi qu'à en assurer ou en faire assurer l'exploitation.



Robert Valière, Directeur Général d'Yvelines Fibres,
Karine Revcolevschi, Directrice Régionale d'Enedis et
Laurent Richard, Président du Sey



ÉVÈNEMENTS 2017

OCTOBRE #10

- **Congrès AMORCE**

Le SEY a participé au 31^{ème} congrès d'AMORCE à Clermont Ferrand du 18 au 20 octobre 2017.

Visites techniques organisées lors du congrès :

- **Phénotypage Haut-débit** La plateforme de phénotypage haut-débit, Phéno3C, de l'INRA permet d'étudier, en conditions semi-contrôlées, les effets du changement climatique (stress hydrique et CO₂) sur la performance des plantes de grande culture en plein champ.
- **Methelec - Méthanisation des effluents d'élevage et des déchets agro-alimentaires** METHELEC est une unité de méthanisation appuyée sur une logique de recherche et développement. Par la dégradation d'effluents d'élevage et de déchets d'industries agro-alimentaires, METHELEC répond à plusieurs enjeux environnementaux : production d'énergies renouvelables locales et production d'un digestat de qualité aux nombreux intérêts agronomiques.
- **IBO - EcoCenter (Cébazat)** : L'EcoCenter est un bâtiment basse consommation (BBC) construit pour traverser le temps, implanté au sein d'une zone Haute Qualité Environnementale (HQE). Son positionnement géographique et sa qualité de conception ont permis l'installation d'un système innovant de refroidissement basé sur une ventilation naturelle (l'air associé à la récupération d'eau).



NOVEMBRE #11

- **Petit déjeuner d'informations sur le solaire et la méthanisation**

Dans le cadre de son engagement dans le développement des énergies renouvelables, le SEY a organisé à Thoiry, le 14 novembre 2017, un petit déjeuner d'informations sur le solaire photovoltaïque, la méthanisation et le GNV (Gaz Naturel pour Véhicule).

Cette matinée a permis aux interlocuteurs d'échanger et d'écouter les témoignages des collectivités qui ont d'ores et déjà fait le choix de s'engager dans ces actions.

Lors de ce petit déjeuner GrDF a également présenté son rapport annuel de concession, ainsi que les avancées en matière de méthanisation et station GNV.



- **Réception en l'honneur des anciens adhérents et représentants du SIVAMASA**

A l'occasion de l'intégration du SIVAMASA dans le SEY, le SEY a organisé une réception le 23 novembre au Domaine de Madame Elisabeth à Versailles.

Cette réception a été l'occasion de se remémorer l'évolution du SIVAMASA, de remercier ses anciens membres et représentants et également de rendre hommage à son ancien Président et fondateur, Jean BARLET.



- **Lancement d'une seconde consultation : mission d'assistance et de conseil pour les travaux d'enfouissement de réseaux et d'aménagement de voirie et d'éclairage public associés.** Une 1^{ère} consultation de Bureaux d'Études a été réalisée en 2015. Le marché arrivant à son terme et les communes ayant à nouveau sollicité le SEY, une nouvelle consultation a été lancée.

Cette consultation a permis ainsi aux communes d'accéder à des professionnels à des prix concurrentiels. Son lauréat est : le Bureau d'Étude JSI, agissant pour le compte d'un groupement comprenant JSI, Foncier Expert et STUR.



 Neauphle-le-Vieux, Rue de la Porte de Vicq

DÉCEMBRE #12



- **Adhésion à Yvelines Coopération Internationale et Développement (YCID)**

Créé par arrêté préfectoral du 13 mars 2015, le groupement d'intérêt public (GIP) « Yvelines coopération internationale et développement » (YCID) dispose d'une forme juridique autorisant une large coopération institutionnelle entre acteurs publics et privés du territoire. Structure ouverte, elle a vocation à réunir tous les acteurs yvelinois de la coopération internationale afin de définir des actions communes et de mutualiser des moyens pour la réalisation de ces actions.

Les activités d'YCID sont déclinées en trois composantes : le soutien aux initiatives de solidarité internationale, les relations économiques, la promotion de la coopération internationale en Yvelines.

- **Acceptation du transfert de la compétence électricité du SIVOM de MONTFORT au SEY**

Afin de procéder à sa dissolution effective, le SIVOM de la Région de Montfort l'Amaury, celui-ci a délibéré pour transférer sa compétence électricité au SEY.

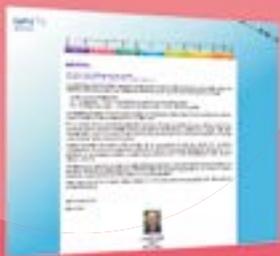
Le SEY a accepté ce transfert afin que l'arrêté Préfectoral de dissolution du SIVOM de Montfort l'Amaury puisse intervenir.

- **Approbation de l'avenant n°27 entre ENEDIS et le SEY**

L'objet de cet avenant est de déterminer les modalités d'élaboration et de suivi des programmes de travaux pour 2018 et 2019, au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession et de son annexe 1 ainsi que des modalités de cofinancement par le Concessionnaire.

INFORMATION COMMUNICATION

Être à votre écoute et vous informer sont des missions prioritaires. Les outils de communications sont à votre disposition :



● Site internet (www.sey78.fr)

Avec son espace «adhérent» dédié aux communes. Des fiches d'information, les délibérations, les présentations des différentes rencontres sont accessibles.

● Lettre d'information

Nouvelle présentation complète et synthétique



● Plaquettes d'information



Des plaquettes de présentation du SEY et du dispositif des C.E.E. (Certificats d'Economies d'Energie) ont été diffusées à tous les adhérents pour mieux comprendre les actions du SEY.

● Conférence loi NOME :

La Conférence Loi NOME est une réunion de l'ensemble des autorités concédantes des départements, avec les gestionnaires de réseau (ENEDIS, entreprises locales de distribution). Elle est préparée à l'amont par les services techniques des différentes structures (SEY, SIGEIF, SQY, SMDEGTVO, ENEDIS, SICAE-ELY, SICAE VS)

La 6^e édition de la Conférence Loi NOME s'est tenue le 22 novembre 2017 à Versailles. Cette réunion a permis de faire le point sur les investissements programmés en 2017 sur le réseau électrique en Yvelines: 56 200 k€ par ENEDIS et 820 k€ par l'entreprise locale SICAE-ELY.

Le SEY y a fait valoir le point de vue des collectivités de son territoire en s'inquiétant du niveau d'investissement en regard des besoins en renouvellement du réseau électrique de distribution.

● Conclusion AODE SEY :

- Une baisse de la qualité de l'électricité en 2016, qui confirme une conséquence du manque de renouvellement sur le réseau BT
- Une augmentation sensible des investissements d'ENEDIS sur le réseau électrique de distribution
- Une concession financièrement très excédentaire dont une part importante alimente la solidarité nationale. Cette part s'élève à 52 M€ sur 212 M€ de recettes et se décompose comme suit :

- **Résultat : 20 M€**
- **Contribution au FACE : 6 M€**
- **Contribution à l'équilibre 26 M€**

● Communauté Yvelinoise de la Transition Energétique

La Communauté Yvelinoise de la Transition Energétique a succédé au Réseau Energie-Climat. Créée le 30/03/2016 à l'initiative du préfet, elle réunit des acteurs de la transition énergétique. Elle est animée par un comité de pilotage composé de la DDT78, le SEY, l'ADEME, la DRIEE, le CD78, le CAUE, l'IAU-ARENE, l'ALEC et Energies Solidaires.

Elle organise 2 à 3 fois par an des visites et des échanges favorisant la mise en place de pratiques vertueuses et le développement de projets dans le domaine de l'énergie.

Elle accompagne en outre les intercommunalités nouvellement obligées pour l'élaboration de leur PCAET. Une formation à destination des chargés de mission et élus des intercommunalités a commencé en décembre 2017.



Visite de la Ferme de la Tremblaye, à la Boissière Ecole, le 13 juin 2017



Formation organisée par la CYTé, le 1^{er} décembre au SEY

UN SERVICE QUI FONCTIONNE !

● Mission d'assistance et de conseil pour les travaux d'enfouissement de réseaux et d'aménagement de voirie et d'éclairage public associés

Depuis maintenant 2015, le SEY s'implique davantage dans les travaux d'enfouissement et apporte une aide concrète à ses communes adhérentes, complétant sa mission principale d'autorité concédante, en développant une mission d'assistance et de conseil pour les travaux d'enfouissement de réseaux et d'aménagement de voirie et d'éclairage public associés.

Ainsi, suite à une 1^{ère} consultation de Bureaux d'Etudes en 2015, pouvant assurer la mission de Maîtrise d'œuvre, le Bureau d'Étude JSI, agissant pour le compte d'un groupement comprenant JSI, Foncier Expert et STUR a été retenu.

Le SEY a permis ainsi aux communes d'accéder à des professionnels à des prix concurrentiels. Les retours très positifs des Communes nous ont incité à poursuivre les missions proposées.

Ainsi, en 2017, une nouvelle consultation a été lancée. Le groupement de Bureau d'Études JSI, Foncier Expert et STUR a de nouveau été retenu.

Le SEY est satisfait des tarifs obtenus et se réjouit de pouvoir rendre service à ses communes en leur permettant un gain financier de l'ordre de 30 % par rapport aux prix habituellement pratiqués.

Pour rappel : Dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux (article 8) établi par le SEY chaque année, les communes inscrites (non membres du SIERTECC et du SIRE) peuvent contractualiser avec le SEY pour bénéficier de son assistance, de ses conseils et de l'expertise du Bureau d'Étude retenu.

Sur le programme Travaux du SEY de 2017

22 communes ont bénéficié de ce service pour **23** projets.



 Dépose d'un Poteau Béton à Auteuil le Roi

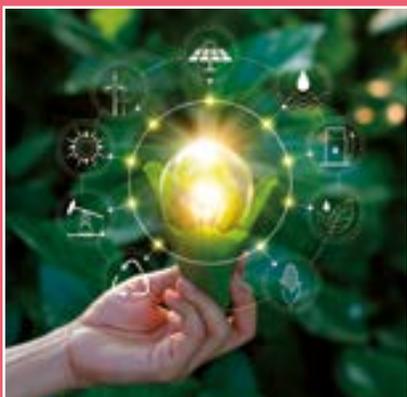


 Réalisation d'une tranchée avec pose de câbles à La Celle Les Bordes

Le sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

un partenaire
au plus près de
ses adhérents



LE BUREAU



**Laurent
RICHARD**

Président
MAULE
SIVAMASA



**Alain
GOURNAC**

1^{er} Vice Président
LE PECQ
SIDEYNE



**Jean
EVEILLARD**

3^e Vice Président
OINVILLE
SUR MONTCIENT
SIVAMASA



**Monique
POCCARD
CHAPUIS**

5^e Vice Présidente
MEZY SUR SEINE
SIVAMASA



**Alain
LOPPINET**

7^e Vice Président
BAILLY
Com. Individuelle



**Roselle
CROS**

2^e Vice Présidente
**SAINT-GERMAIN-
EN-LAYE**
SIDEYNE



**Bruno
STARY**

4^e Vice Président
CERGY
SIERTECC



**Jean-Claude
ANNE**

6^e Vice Président
ANDRESY
SIERTECC



**Isabelle
LAGRAVIÈRE**

8^e Vice Président
**JOUARS-
PONTCHARTRAIN**
Com. Individuelle



**PHILIPPE
CHABANNE**

9^e Vice Président

**JUZIER
SIVAMASA**



**Michel
CARRIERE**

Assesseur

**LES MUREAUX
SIVAMASA**



**Pierre-Marie
MICHEL**

Assesseur

**LA QUEUE LEZ
YVELINES
SIVOM**



**Jean-Pierre
HARDY**

Assesseur

**ERAGNY
SUR OISE
SIERTECC**



**Benoît
PETITPREZ**

Assesseur

**RAMBOUILLET
Com. Individuelle**



**José
LERMA**

Assesseur

**VAUX SUR SEINE
Com. Individuelle**



**Georges
DUTRUC
ROSSET**

Assesseur

**BUC
Com. Individuelle**



**Bernard
MEYER**

Assesseur

**PLAISIR
Com. Individuelle**



**Jean-René
CLAUSIER**

Assesseur

**SARTROUVILLE
SIDEYNE**



**Dominique
FORTIN**

Assesseur

**LE PORT MARLY
SIDEYNE**



**Charles
PRELOT**

Assesseur

**CONFLANS STE
HONORINE
SIERTECC**



**Karim
NOURINE**

Assesseur

**CHANTELOUP
LES VIGNES
SIERTECC**



**Pierre
COMBLE**

Assesseur

**BEYNES
Com. Individuelle**



**Jean-Luc
AGNES**

Assesseur

**FOURQUEUX
SIDEYNE**



**Gérard
DORIMINI**

Assesseur

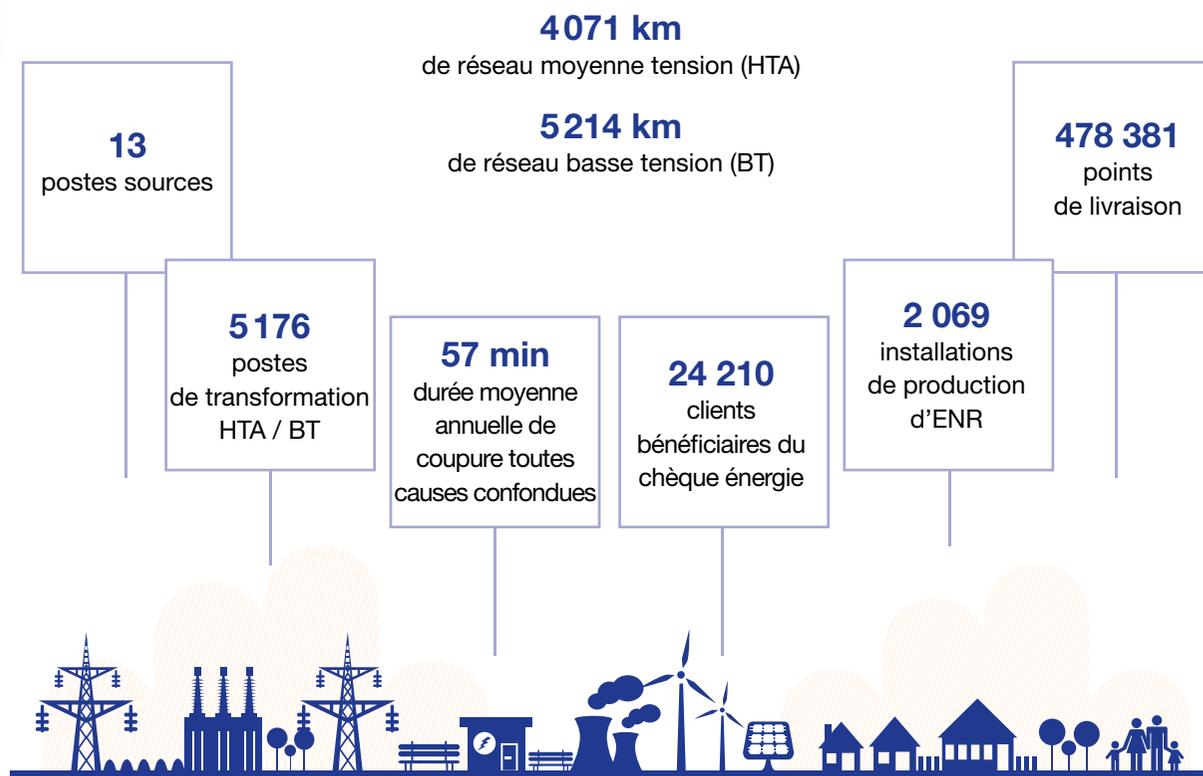
**MARLY LE ROI
SIDEYNE**





CONCESSION ÉLECTRICITÉ EN QUELQUES CHIFFRES

CHIFFRES CLÉS 2017 :



● Participation Enedis

Travaux d'amélioration esthétique des travaux des réseaux publics de distribution électrique.

Au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession, Enedis participe aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques réalisés par les collectivités adhérentes du SEY par délégation de ce dernier au taux de 40% d'un montant de travaux pour l'essentiel des communes et dans des limites fixées par une enveloppe.

Ces travaux d'enfouissement contribuent à l'amélioration esthétique des réseaux de distribution publique, à l'amélioration de la qualité de la desserte et à la sécurisation des ouvrages de la concession.

L'enveloppe du programme 2017 a été fixée par l'avenant n° 25 au cahier des charges de concession, approuvé par le Comité syndical du SEY du 22 septembre 2015. Cet avenant détermine les modalités de financement par le concessionnaire, d'élaboration et de suivi du programme travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités adhérentes du SEY.



● Dispositions de l'avenant n°25

- Ajout d'un 8^{ème} critère qualité Enedis permettant d'identifier les opérations d'enfouissement menées dans le cadre de l'article 8 qui peuvent être réalisées en coordination avec les travaux HTA et/ou BT délibérés programmés par Enedis.
- Intégration de l'enveloppe non consommée du SIDEYNE en faveur des autres communes du SEY
- Possibilité de report jusqu'à 15% du montant non consommé de l'année 2015 sur l'année 2016, et de l'année 2016 sur l'année 2017
- Stabilisation du montant de l'enveloppe allouée sur 2 ans - 2016 & 2017

Critères ENEDIS	Contenu et libellé des critères
1	Réseau en contrainte selon l'état électrique des réseaux déterminé par le concessionnaire
2	Réseau avec historique incident
3	Réseau fragilisé, présence fiche problème (plus d'un poteau détérioré, plus d'un poteau béton effrité, matériels signalés défectueux)
4	Réseau faible section sans incident particulier
5	Réseau en zone d'élagage fréquent (identifié par exploitation)
6	Réseau en précontrainte, chute de tension entre 8 et 10%
7	Réseau nu, sans incident particulier, autre que faible section
8	Enfouissement coordonné à une opération HTA ou BT sous MOA Enedis

● Cahier des charges de concession

Focus sur la maîtrise d'ouvrage

La répartition de la maîtrise d'ouvrage sur le réseau de distribution de l'électricité est établie à partir du cahier des charges de la concession. Conformément à l'article 5 la maîtrise d'ouvrage se répartit comme suit :

	Maître d'ouvrage (régime urbain)
Renforcement HTA	Enedis
Extension HTA	Enedis
Renouvellement HTA	Enedis
Renforcement BT	Enedis
Extension BT	Enedis
Desserte des particuliers (cadre général)	Enedis
Desserte BT zones d'aménagement à maîtrise d'ouvrage publique, construction et raccordement HTA des postes de transformation, desserte intérieure et desserte extérieure	Autorité concédante ou Enedis
Desserte BT zones d'aménagement à maîtrise d'ouvrage privée, construction et raccordement HTA des postes de transformation, desserte intérieure et desserte extérieure	Enedis ou pétitionnaire
Desserte BT d'installations agricoles ou ouvrages publics	Enedis
Branchement BT	Enedis
Amélioration esthétique	Autorité concédante (avec délégation, le cas échéant aux collectivités) ou à défaut Enedis



sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

En 2017
le taux complémentaire
de R2 a été maintenu

● Redevance de concession R2

La redevance R2 est versée à l'autorité concédante par le concessionnaire au prorata des travaux d'investissement réalisés, par les collectivités adhérentes du SEY, sur le réseau de distribution publique d'électricité et sur le réseau d'éclairage public.

Sont éligibles à la redevance R2, les travaux neufs d'extension ou de renforcement des réseaux de distribution publique d'électricité et les travaux d'extension, de renforcement ou de renouvellement des installations d'éclairage public.

Les travaux sur le réseau de distribution d'électricité sont éligibles à la redevance R2 après déduction de la participation d'Enedis (40%) dans le cadre d'une opération d'enfouissement des réseaux électriques inscrite sur un programme du SEY, tandis que les travaux sur le réseau d'éclairage public sont éligibles en totalité.

● Calendrier du versement de la redevance R2 aux communes



● Redevance R2 2017

Nombre de communes concernées par la redevance R2 2017	74 communes
Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau de distribution publique d'électricité	1 561 975 € HT
Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau éclairage public	6 206 449 € HT

Le SEY reverse à ses collectivités adhérentes la partie de la redevance R2 qu'elles percevraient si elles n'avaient pas adhéré au SEY majorée de 30%.

Depuis quelques années, compte-tenu de la conjoncture économique, les subventions devenant difficiles à obtenir pour les communes, le SEY bénéficiant d'un excédent reporté des exercices antérieurs, le SEY applique un taux unique à toutes les collectivités sans tenir compte du taux individuel.

Le taux de base de reversement de la redevance R2 2017 a été fixé dans un premier temps par délibération du 28 février 2017 au taux unique de 30,50% pour les travaux sur le réseau électrique et de 12,36% sur le réseau éclairage public.

Suite au protocole d'accord intervenu entre le SEY et Enedis et la signature de l'avenant n°22 début 2014, un lissage favorable de la R2 a été maintenu pour l'année 2017. Un ajustement a donc été approuvé par délibération du 16 octobre 2017 permettant ainsi d'ajuster le taux de base.

Taux de reversement de la redevance R2 2017 (lissage compris)

32,50% pour les travaux sur le réseau électrique	13,17% pour les travaux sur le réseau éclairage public
------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------

TRAVAUX ELIGIBLES A LA REDEVANCE R2

● A PRENDRE EN COMPTE TERME B (réseaux électriques)

- **Travaux neufs de renforcement ou d'extension**
(hors frais d'aménagement introduits par la loi SRU-UH)
- **Travaux réalisés dans le cadre d'une opération d'enfouissement**
 - Génie civil (tranchée)
 - Câblage
 - Honoraires maîtrise d'œuvre (SPS et conduite d'opération)
 - Frais d'annonces dans le cadre des appels d'offres (reprographie - conduite d'opération – SPS) uniquement pour les opérations réalisées

- **Déplacements d'ouvrages**
(part financée le cas échéant par la collectivité)

Uniquement les déplacements avec augmentation de la capacité de transit du réseau ou bénéficiant d'une meilleure intégration de l'ouvrage dans l'environnement

- **Coffrets de raccordement forains**
(avec comptage, sauf branchements provisoires)
- **Amélioration d'un génie civil de poste**
(toitures, briquettes, etc...) *sauf nettoyage et peinture.*
- **Dépenses d'investissement non soumises à la TVA :**
 - les frais d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage et à Maîtrise d'Œuvre exécutés en interne par les collectivités locales
 - frais externes d'investissement non soumis à la TVA tels que :
 - participation exceptionnelle de la collectivité lorsque Enedis est maître d'ouvrage
 - indemnités versées aux propriétaires, achat de terrains
 - frais de géomètre, notaire et hypothèque
 - vacations du commissaire enquêteur.



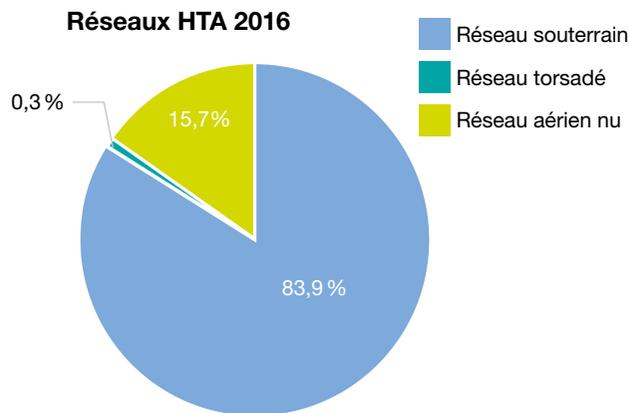
● A PRENDRE EN COMPTE TERME E (éclairage public)

- **Travaux neufs, de modernisation, d'extension**
imputés en section d'investissement
 - La fourniture des accessoires
 - Le terrassement
- **Travaux de renouvellement et de rénovation :**
 - dès lors que les travaux de renouvellement ou de rénovation apportent une amélioration substantielle de la performance de l'éclairage qui devra être justifiée sur la facture ou dans un courrier joint.
- **Travaux de mise en place de l'éclairage des :**
 - cabines téléphoniques et des abribus et plus généralement du mobilier urbain sans publicité,
 - espaces verts publics non clos éclairés aux mêmes heures que l'éclairage public,
 - parkings publics non couverts ouverts au public.
- **Mise en conformité des installations**
 - pour les travaux importants assimilés à du renouvellement.
- **Installations permanentes**
 - fonctionnant aux mêmes heures que l'éclairage public si elles contribuent à la sécurité des voies publiques.
- Travaux d'éclairage intérieur des lotissements
 - si la voie est affectée au domaine public.
- Travaux réalisés dans le cadre d'une opération d'enfouissement
Sont à inscrire les quotes-parts des travaux d'investissement sur le réseau de distribution d'électricité correspondant au :
 - génie civil (tranchée),
 - travaux de câblage (fourniture et pose des accessoires),
 - honoraires de maîtrise d'œuvre, de conduite d'opération et coordination pour la sécurité.

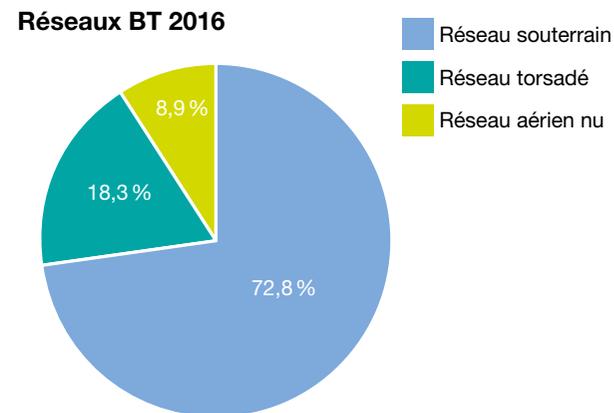


LE CONTRÔLE DE CONCESSION ÉLECTRICITÉ 2017 (DONNÉES 2016)

● Le réseau électrique :



Taux d'enfouissement HTA : 83,9%



Taux d'enfouissement BT : 72,8%

Le SEY est
Autorité
Organisatrice
du service public
de Distribution
d'Électricité
(AODE).

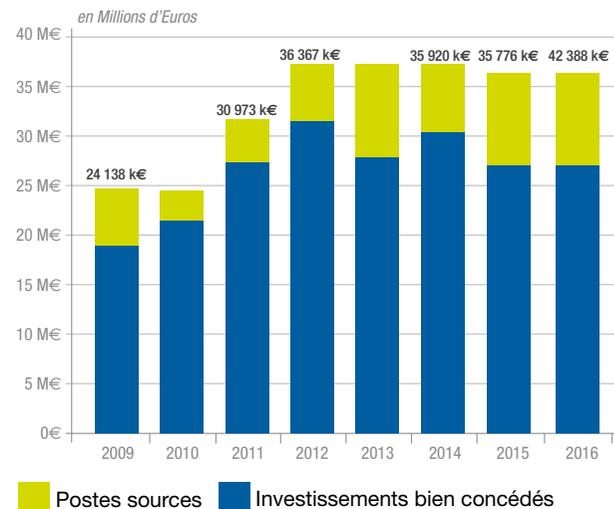
Les réseaux de distribution d'électricité sont la propriété des collectivités locales et sont exploités en régime de concession. Le concessionnaire est ENEDIS.

Le SEY effectue le contrôle de concession et veille à la bonne organisation du service de distribution de l'électricité.

Le SEY perçoit également et reverse aux communes maîtres d'ouvrages de travaux d'électrification et d'éclairage public, les participations et redevances de concession prévues dans le contrat.

En temps qu'autorité concédante, le SEY contrôle la taxe communale sur la consommation finale d'électricité des communes de moins de 2 000 habitants.

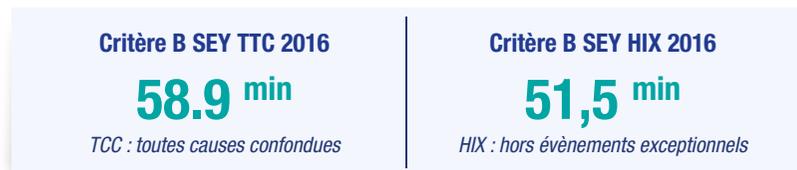
● Les investissements :



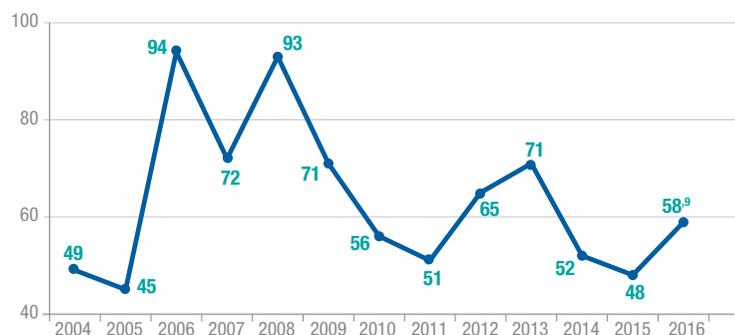
L'investissement d'ENEDIS a augmenté significativement en 2016.

● La qualité de l'électricité

Le critère B mesure la durée de coupure moyenne par usager et par an. Plus le critère B est bas, meilleure est la qualité.



Evolution du critère B sur la concession du SEY



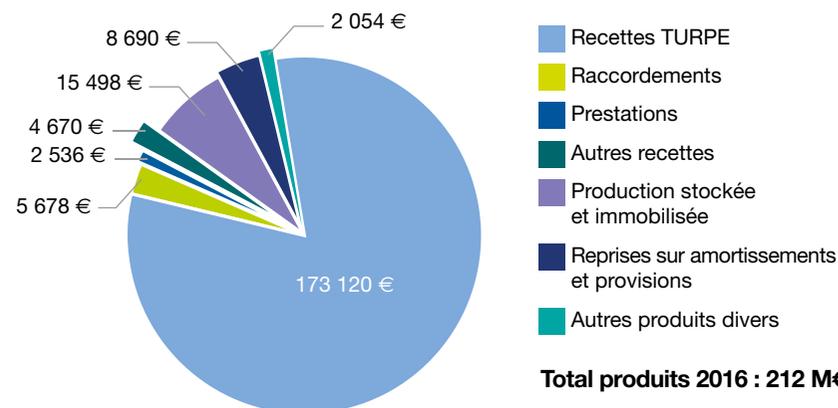
On observe une baisse de la qualité de l'électricité toutes causes confondues entre 2015 et 2016.

Parallèlement, une augmentation régulière du nombre d'incidents sur le réseau BT est enregistrée depuis plusieurs années. Cette augmentation impacte peu le critère B car la concession du SEY est caractérisée par des zones rurales, peu denses qui pèsent peu dans le calcul du critère B. Le contrôle de concession montre que le renouvellement pratiqué ne suffit pas à compenser le vieillissement du réseau. Cette situation risque d'avoir un impact structurel sur la qualité de l'électricité.

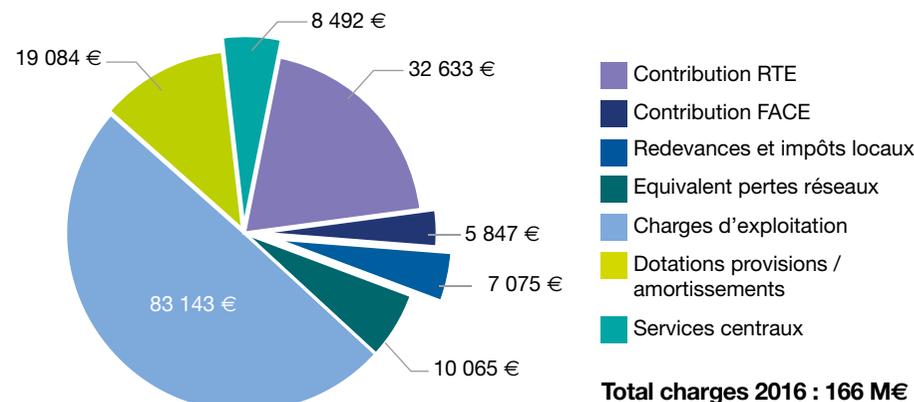


● Les finances

Produits Enedis (en k€)



Charges Enedis (en k€)



	ENEDIS	Concession SEY	Poids SEY
Résultat d'exploitation CA	786 000 k€ 13 845 000 k€	45 637 k€ 186 004 k€	5.8 % 1.3 %
Ratio Résultat/CA	5.7 %	24.5%	

Avec 51 clients par km de réseau, la concession du SEY est excédentaire et contribue à la péréquation nationale à hauteur de 1/4 de ses recettes (52 M€ en 2016*)

*contribution à l'équilibre, FACÉ et excédent.

**Le SEY vise
à améliorer la qualité
du service public
d'électricité.**

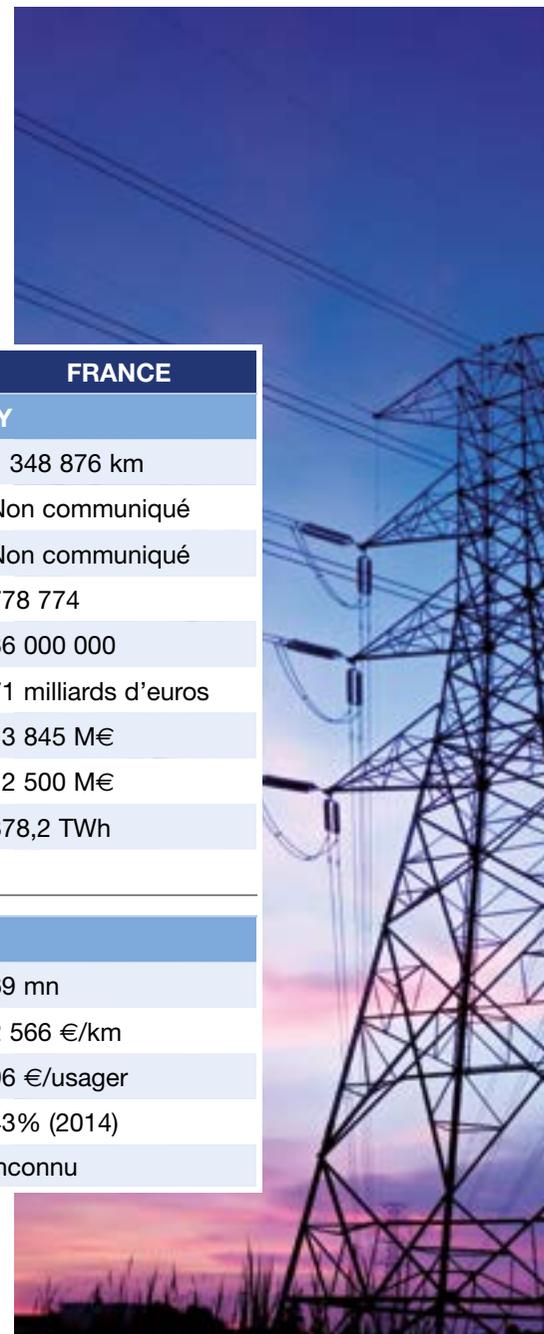
En conclusion du contrôle, la vigilance des autorités concédantes est plus que jamais d'actualité compte tenu du vieillissement réseau électrique, afin de relayer les intérêts des usagers à moyen terme.

Le déploiement du compteur communicant permet d'espérer voir le concessionnaire participer de façon concrète à la transition énergétique.

La diminution de la qualité de l'électricité observée en 2016 est temporisée par une reprise significative des investissements de performance.

DONNÉES 2016	SEY	FRANCE
TABLEAU DE BORD DE LA CONCESSION DU SEY		
Linéaire Réseau	9 250 km	1 348 876 km
Taux d'enfouissement HTA	83,9 %	Non communiqué
Taux d'enfouissement BT	72,8 %	Non communiqué
Nombre de postes HTA/BT	5 147	778 774
Nombre de clients	472 978	36 000 000
Chiffre d'affaire EDF	543 M€ (Estimation)	71 milliards d'euros
Chiffre d'affaire Enedis	186 M€	13 845 M€
Recettes TURPE	173 M€	12 500 M€
Energie acheminée	2,26 TWh	378,2 TWh
Clients aux TRV	79 %	
INDICATEURS DE PERFORMANCE		
Critère B TCC	59 mn	69 mn
Investissement au km*	4 582 €/ km	2 566 €/km
Investissement par usager*	90 €/usager	96 €/usager
% enfouis	78 %	43% (2014)
Taux de renouvellement	0.70 %	inconnu

Les principaux indicateurs retenus par le SEY synthétisés dans le tableau ci-dessus montrent que le SEY est dans une situation plutôt favorable au niveau national.



Linky

Le déploiement de Linky est une obligation légale. Les nouveaux compteurs dits intelligents permettent une transmission des informations en temps réel par courant porteur. Cette nouvelle génération de compteurs permet d'adapter l'offre et la demande en électricité plus finement qu'on ne le fait aujourd'hui par prédiction des productions nécessaires sur la base d'une modélisation des consommations.

Ces compteurs sont bidirectionnels et peuvent mesurer dans un sens (consommation) ou dans l'autre (électricité produite par une installation par exemple).

De plus, chaque abonné peut visualiser sa consommation d'électricité et ainsi l'analyser pour mieux la maîtriser :

- Possibilité de consulter sa courbe de consommation jusqu'à un pas de 30 mn
- Possibilité de télécharger ses données
- Possibilité de transmettre ses données à un fournisseur
- Accès sécurisé par internet



Le programme en France

DÉPLOIEMENT INDUSTRIEL

6 ans
2015 > 2021



6 constructeurs disposant d'usines en France



5 Mds

Milliards d'euros courants d'investissements d'ici 2021

Environ **80** marchés de pose

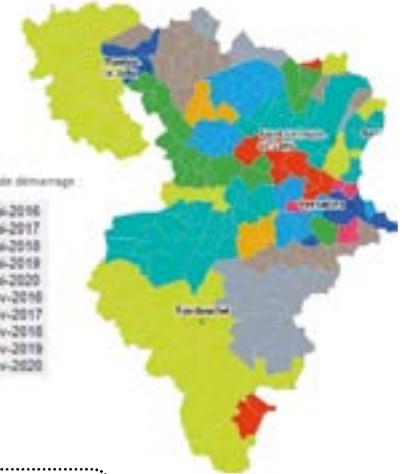


État d'avancement

Linky
177 424

compteurs dans les Yvelines au 02/01/2018

Semaine de démarrage :



Au 01/07/2018

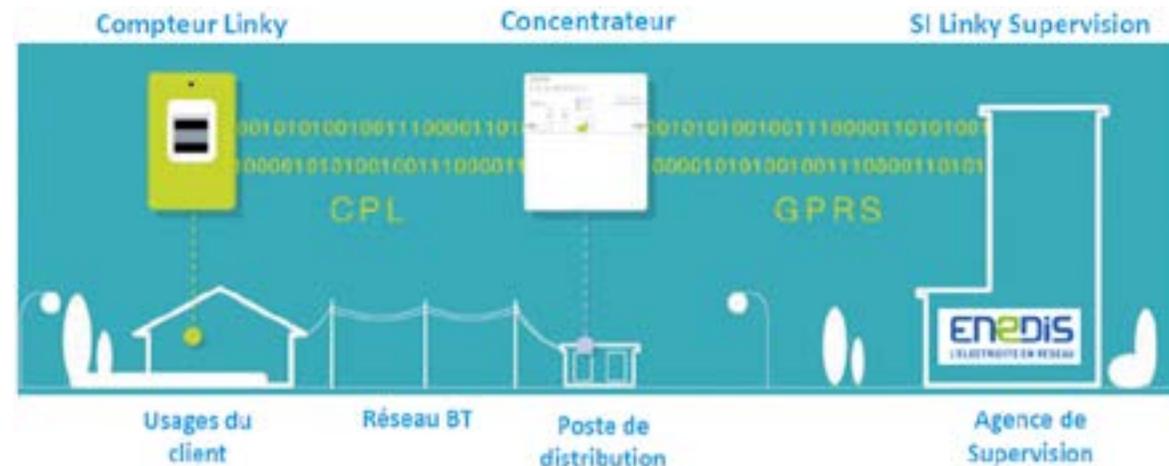
Taux d'équipements **44%**

Compteurs posés **390 018**

Compteurs prévus **830 316**



Comment ça marche ?



Depuis le
1^{er} janvier 2012 le

sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

est bénéficiaire
de la Taxe Communale
sur la Consommation Finale
d'Électricité (T.C.C.F.E.)
pour les communes
de 2 000 habitants et moins.
Celle-ci est reversée
aux communes.

TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (T.C.C.F.E.)

Depuis le 1^{er} janvier 2012, en application de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi NOME) et de l'article L.5212-24 du CGCT, le Syndicat d'Énergie des Yvelines est bénéficiaire de droit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (T.C.C.F.E.) de l'ensemble des communes lui ayant transféré leur pouvoir concédant d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et dont la population totale est inférieure ou égale à 2 000 habitants.

L'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité a la possibilité de délibérer tous les ans avant le 1^{er} octobre, pour actualiser le coefficient multiplicateur unique de la taxe applicable au 1^{er} janvier de l'année N+1 (Faute de délibération

expresse, le coefficient de l'année antérieure reste applicable et ce, en application du principe qui prévoit que la délibération demeure applicable tant qu'elle n'est pas rapportée ou modifiée par une nouvelle décision).

Pour l'année 2017, le coefficient multiplicateur unique de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité a été reconduit à 8 et le SEY a renoncé à être bénéficiaire de la taxe des communes. Il reverse aux communes concernées le montant de la taxe perçue. Le Comité a reconduit également le pourcentage retenu au titre des frais de contrôle à un niveau très faible : 0,6% du montant de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité.



T.C.C.F.E. EN QUELQUES CHIFFRES

● Versements annuels 2017 (en euros)

Année Complète		
Fournisseur	Montant versé au SEY	Montant reversé aux communes
EDF	2 198 975	2 185 781
GDF-ENGIE	152 791	151 875
DIRECT ENERGIE	184 609	183 502
ENERCOOP	1 635	1 626
PROXELIA , 4 ^{ème} trim.	212	211
ENERGEM	377	375
LAMPIRIS	8 393	8 343
TOTAL SPRING (EX LAMPIRIS)	7 660	7 614
ENALP	17	17
ALTERNA	3 265	3 245
UNIPER	4 816	4 787
IBERDROLA	11	11
UPLE ENERGIE D'ICI	86	86
VATTENFALL	1 758	1 748
ENERGIES LIBRES	65	65
ENERGIES LIBRES GRANDS COMPTES	362	360
TOTAL ENERGIE GAZ	1 568	1 559
JOUL ET COMPAGNIE	338	336
HYDROPTION	149	149
OUI ENERGY	284	282
SOWATT	65	65
ENI GAS POWER	79	78
GREEN YELLOW	437	435
BCM ENERGY	136	135
TOTAL	2 568 090	2 552 682

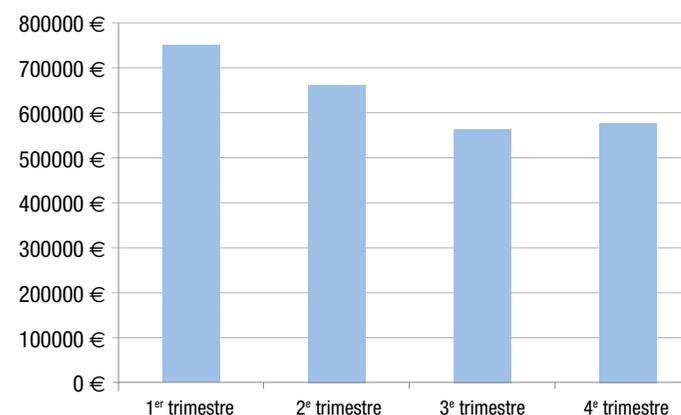
Frais de gestion SEY en 2017 : 0,6%

121 COMMUNES de 2 000 habitants
et moins **perçoivent la T.C.C.F.E. via le SEY**



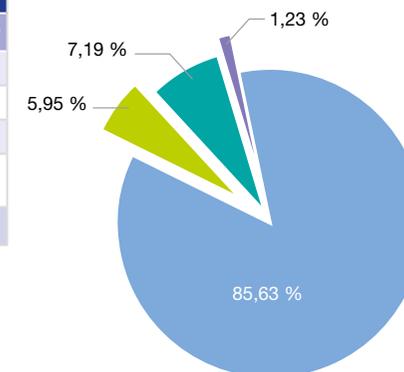
A noter : Le 4^{ème} trimestre 2017 à fait l'objet d'un mandatement en 2018.

Montant reversé aux communes (€)				
1 ^{er} TRIMESTRE	2 ^{ème} TRIMESTRE	3 ^{ème} TRIMESTRE	4 ^{ème} TRIMESTRE	TOTAL
749 950	661 424	563 527	577 781	2 552 682



● Consommation annuelle 2017

Consommations en Kwh		
Fournisseur	Total 2017	Part fournisseur
EDF	366 496	85,63 %
ENGIE	25 465	5,95 %
DIRECT ENERGIE	30 768	7,19 %
21 AUTRES FOURNISSEURS	5 286	1,23 %
TOTAL	428 015	100 %



■ EDF
■ Direct-Energie
■ Engie
■ 11 autres fournisseurs



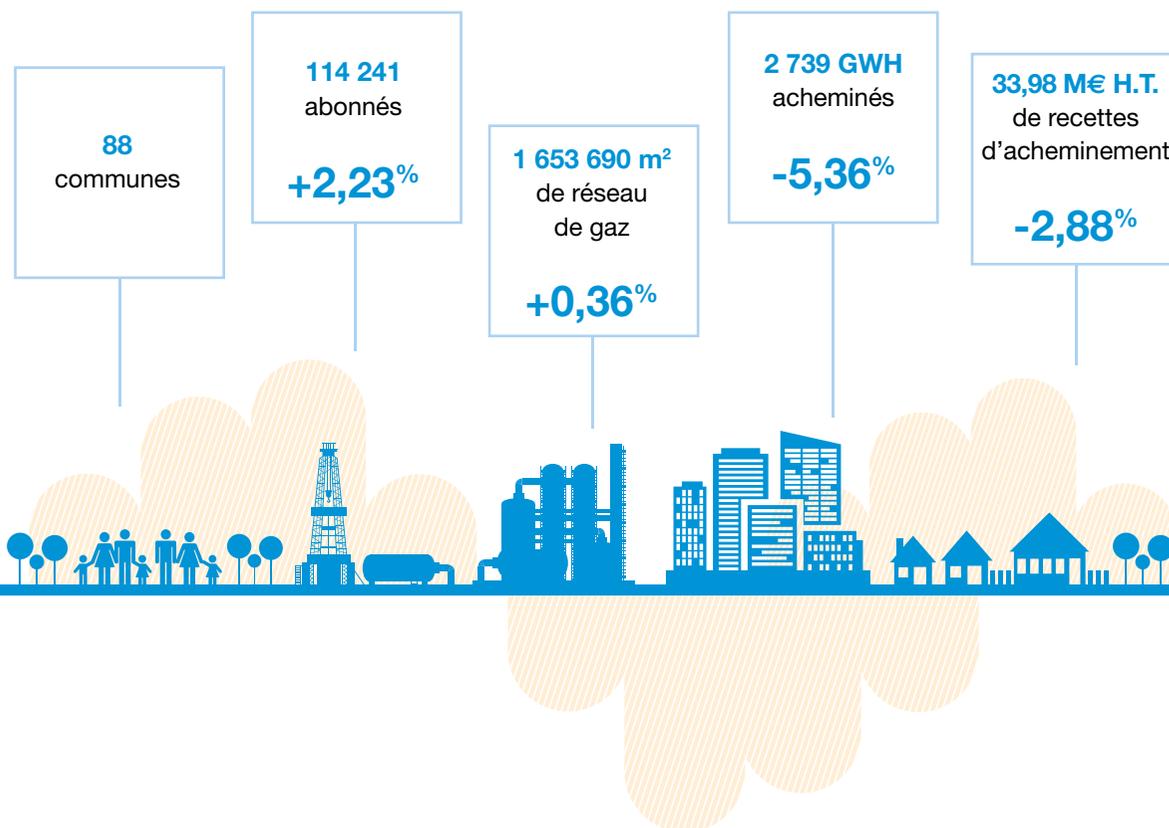
CONCESSION GAZ EN QUELQUES CHIFFRES

CHIFFRES CLÉS 2017 :

88 communes adhèrent à la compétence relative à la distribution publique de gaz.

Nouveauté 2017 : Adhésion de la commune d'Aigremont

Cette concession représente :



RÉSEAUX DE GAZ NATUREL

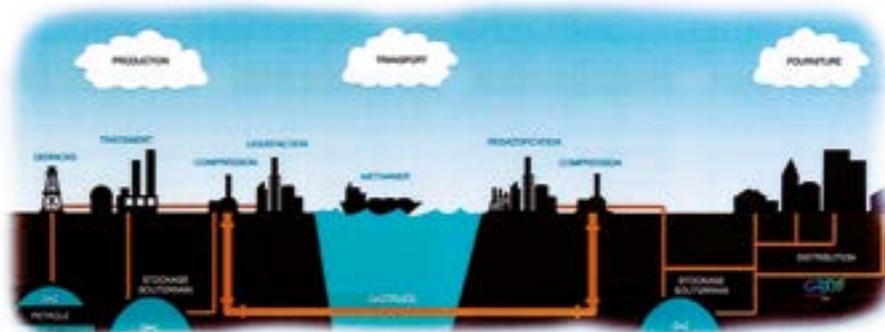
● Inventaire du patrimoine de la concession du SEY

Canalisations (longueurs en mètres)	2017	2016	2015
Longueur totale des canalisations	1 653 290	1 647 728	1 643 924
Par pression			
Basse pression (pression de 17 à 25 mbar)	100 750	100 747	101 352
Moyenne pression (pression de 0,3 à 16 mbar)	1 552 939	1 546 981	1 542 572
Par matière			
Polyéthylène (PE)	1 10 642	1 092 636	1 083 030
Acier	525 418	526 822	532 110
Autres matériaux	27 627	28 270	28 784

L'âge moyen du réseau de la concession est de 28 ans

Canalisations (longueurs en mètres)	2016	2015
Postes de détente réseau	155	161
Robinets de réseau	967	964
Branchements collectifs	6 663	5 335

● La chaîne gazière

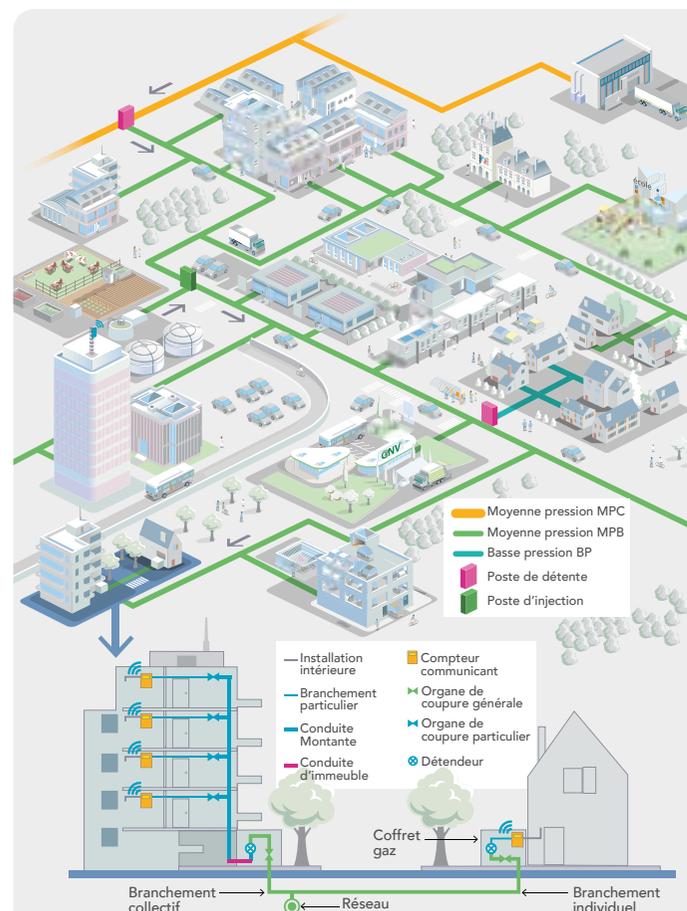


La distribution de gaz naturel est une **activité régulée**.

Si la vente du gaz naturel s'exerce dans la sphère concurrentielle, la distribution du gaz naturel et la gestion du réseau restent dans le domaine non concurrentiel et liées au service public. GRDF garantit ainsi un accès équitable au réseau de distribution à tous les fournisseurs de gaz naturel. Vous achetez du gaz, et GRDF l'achemine.

● Les principaux ouvrages de distribution du gaz naturel

Sur le réseau de distribution de gaz naturel géré par GRDF sont connectés à fin d'année 2017 environ 5,5 millions de branchements individuels qui alimentent des maisons, des chaufferies collectives et des sites industriels, ainsi que 845 000 branchements collectifs d'immeubles reliant 5,3 millions d'appartements. 95% de ce réseau est constitué de Moyenne Pression (MP, pression $\geq 0,4$ bar).



Au service des clients et de la collectivité, Gazpar accompagne les actions de maîtrise de l'énergie

Fin 2017, près de 500 000 compteurs télé-relevés permettent la mise à disposition des données quotidiennes de consommation aux clients, et des données mensuelles de consommation aux fournisseurs de gaz. Les consommateurs peuvent ainsi suivre gratuitement leur consommation journalière de gaz naturel depuis « Mon espace GRDF », espace privé et sécurisé sur grdf.fr. Ils seront ainsi en mesure d'adopter de nouvelles pratiques énergétiques pour réduire leurs consommations, notamment grâce à des niveaux indicatifs de consommation et des éléments de comparaison, pour mieux évaluer leur consommation et se situer. Le déploiement des compteurs communicants gaz est l'opportunité, pour tous les acteurs impliqués dans la maîtrise de l'énergie, particulièrement les collectivités, d'enrichir leurs propres démarches territoriales en matière de planification et d'actions pour mettre en œuvre la transition énergétique.



● Les appels de Tiers (abonnés, pompiers, collectivités locales,...) sur la concession 2017

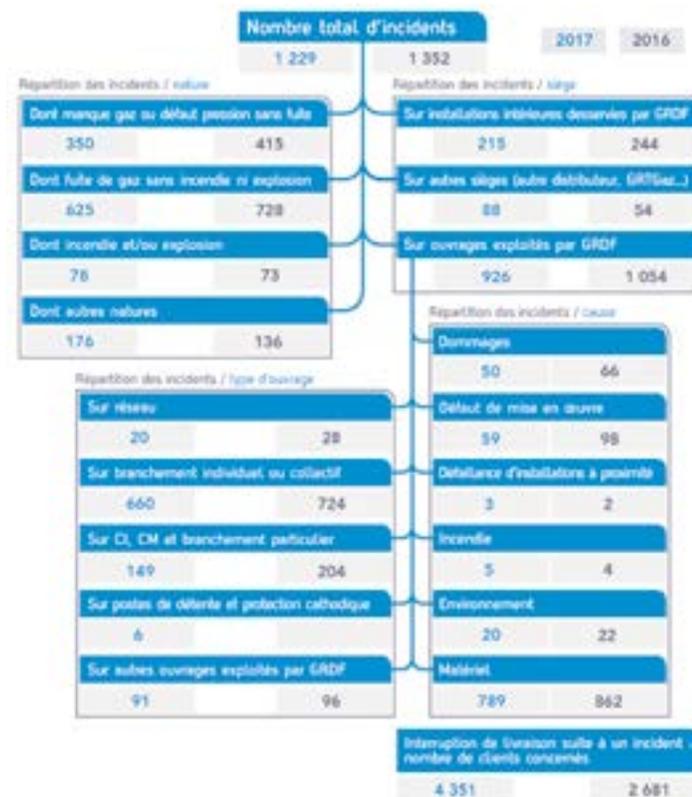
→ Les Interventions de Sécurité :

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité. Sur le département 78, le taux d'intervention en moins de 60 minutes est de 99,6 %.



● Les incidents sur la concession 2017

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de la concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.





● La gestion de la clientèle

GRDF achemine le gaz naturel sur le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente (fourniture) de la molécule en elle-même.

Le nombre de clients de la concession a évolué de la façon suivante :

Tarifs	2017	2016
Clients T1 et T2	113 216	110 728
Clients T3	1 000	992
Clients T4	25	25
TOTAL	114 241	111 745

LA SÉCURITÉ DU RÉSEAU

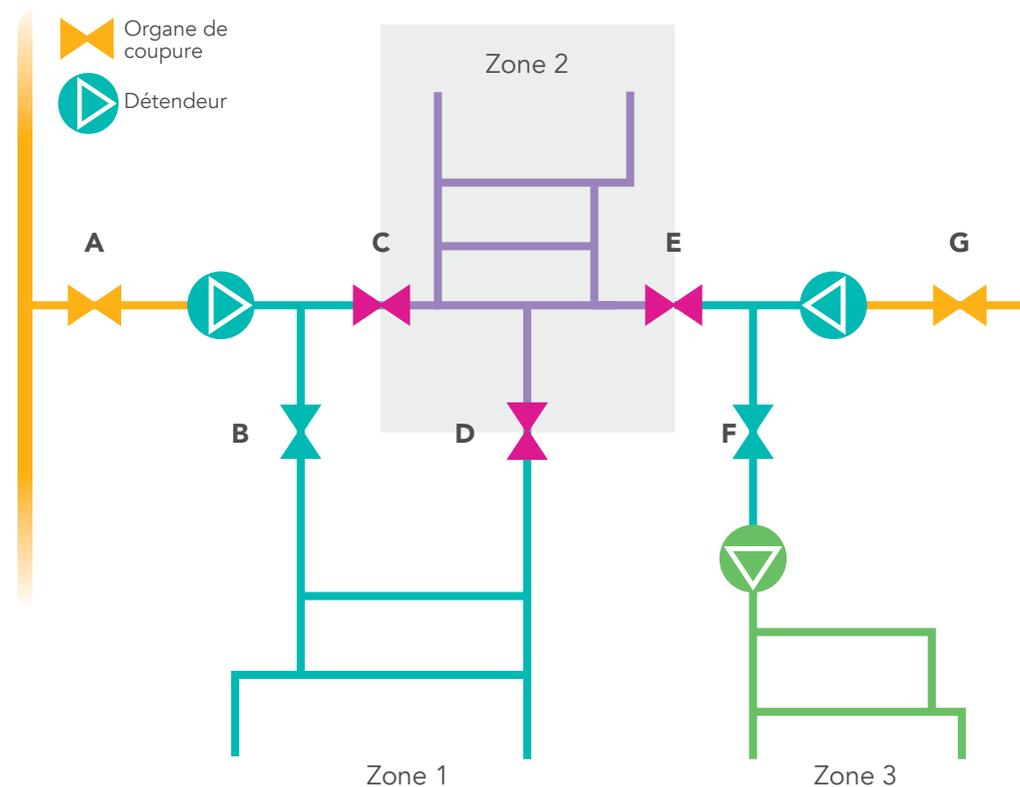
● Le schéma de vannage

Un schéma de vannage permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre de clients coupés. Le schéma de vannage définit le nombre et le positionnement d'organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau.

En 2017, GRDF a investi 18 millions d'euros au niveau national en travaux d'optimisation des schémas de vannage (insertion d'organes

de coupure sur des secteurs insuffisamment pourvus, suppression des superflus, travaux de structure du réseau...). Environ 120 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés. Le schéma suivant est une illustration synthétique d'un schéma de vannage.

En fermant les organes de coupure C, D et E, il est possible d'isoler la zone 2, tout en conservant l'alimentation du reste du réseau.



MARCHÉ DE FOURNITURE DE GAZ :

83 MEMBRES
SOIT 96 COMMUNES OU EPCI
761 POINTS DE LIVRAISON
POUR UN VOLUME D'ACHAT
DE 95.5 GWH

Le marché signé
avec EDF dans le cadre du
groupement
de commandes fait apparaître
un gain annuel de plus
de 17,5 % sur la fourniture.

Un nouveau marché
sera mis en place
le 1^{er} janvier 2019.



LES ADHÉRENTS À LA COMPÉTENCE DISTRIBUTION DE GAZ AU 31/12/2017 :

53 Communes de la CU GPS&O	Date du transfert de la compétence gaz
ACHERES	16/06/16
ANDRÉSY	16/06/16
ARNOUVILLE LES MANTES	16/06/16
AUBERGENVILLE	16/06/16
AUFFREVILLE BRASSEUIL	16/06/16
AULNAY SUR MAULDRE	16/06/16
BOUAFLE	16/06/16
BREUIL BOIS ROBERT	16/06/16
BUHELAY	16/06/16
CARRIERES SOUS POISSY	16/06/16
CHANTELOUP LES VIGNES	16/06/16
CHAPET	16/06/16
CONFLANS STE HONORINE	16/06/16
ECQUEVILLY	16/06/16
EPÔNE	16/06/16
EVEQUEMONT	16/06/16
FLINS SUR SEINE	16/06/16
FOLLAINVILLE DENNEMONT	16/06/16
FONTENAY SAINT PÈRE	16/06/16
GAILLON-SUR-MONTCIENT	16/06/16
GARGENVILLE	16/06/16
GUERNES	16/06/16
GUERVILLE	16/06/16
GUITRANCOURT	16/06/16
HARDRICOURT	16/06/16
ISSOU	16/06/16
JUZIERS	16/06/16
LA FALAISE	16/06/16
LES ALLUETS LE ROI	16/06/16
LES MUREAUX	16/06/16
LIMAY	16/06/16
MAGNANVILLE	16/06/16
MANTES LA JOLIE	16/06/16
MANTES LA VILLE	16/06/16
MEDAN	16/06/16
MEULAN EN YVELINES	16/06/16
MEZIERES SUR SEINE	16/06/16
MÉZY-SUR-SEINE	16/06/16
MORAINVILLIERS	16/06/16
NÉZEL	16/06/16
ORGEVAL	16/06/16
POISSY	16/06/16
PORCHEVILLE	16/06/16
ROLLEBOISE	16/06/16
ROSNY-SUR-SEINE	16/06/16
SAINT MARTIN LA GARENNE	16/06/16

TESSANCOURT-SUR-AUBETTE	16/06/16
TRIEL SUR SEINE	16/06/16
VAUX- SUR- SEINE	16/06/16
VERNEUIL SUR SEINE	16/06/16
VERNOUILLET	16/06/16
VERT	16/06/16
VILLENNES SUR SEINE	16/06/16

33 Communes individuelles	Date du transfert de la compétence gaz
AIGREMONT	22/06/17
BAILLY	08/03/10
BENNECOURT	10/02/10
BEYNES	28/02/13
BRÉVAL	19/03/10
BULLION	24/06/10
CHÂTEAUFORT	03/02/10
CHAVENAY	17/03/16
COURGENT	12/02/10
DAMMARTIN EN SERVE	05/03/10
FEUCHEROLLES	13/04/10
FRENEUSE	24/09/10
GOMMECOURT	25/02/10
JOUARS PONCHARTRAIN	29/03/10
LE MESNIL-LE-ROI	28/01/10
LE PORT-MARLY	09/03/10
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	26/05/10
LIMETZ-VILLEZ	02/02/10
LONGNES	16/02/10
LOUVECIENNES	17/03/16
MARCQ	28/02/13
MAREIL-LE-GUYON	25/09/14
MAREIL MARLY	15/03/10
MAREIL SUR MAULDRE	08/03/10
MAULE	24/06/14
MERE	22/11/12
MONTFORT L'AMAURY	16/02/10
NEAUPHLE LE VIEUX	11/02/10
NEAUPHLETTE	09/02/10
NOISY-LE-ROI	22/11/12
RENNEMOULIN	24/06/14
SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES	25/09/14
TOUSSUS-LE-NOBLE	12/03/10

2 Communes SQY	Date du transfert de la compétence gaz
LES CLAYES-SOUS-BOIS	16/02/10
PLAISIR	25/03/10

LA GESTION DU RÉSEAU ET DE LA CLIENTÈLE

● Répartition du nombre d'incidents

Nombre d'incidents...	2017	2016	2015
sur réseau par pression BP	5	3	6
sur réseau par pression MPB	14	18	16
par endommagement de tiers	?	27	33

En 2017, le nombre de clients finals coupés pour incidents sur la concession s'élève à 2 681 clients.

Certains des incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz (sans incendie, ni explosion). Sur la concession, en 2017, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

Nombre de fuites...	2017	2016	2015
sur réseau	16	16	20
sur ouvrages collectifs	105	138	168
sur branchements	268	344	349

● Les incidents significatifs sur ouvrages exploités par GRDF

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne:

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

Sur la concession, aucun incident significatif ne s'est produit.

● Le délai d'interruption du flux gazeux

Le suivi du délai « d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, ainsi que la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement.

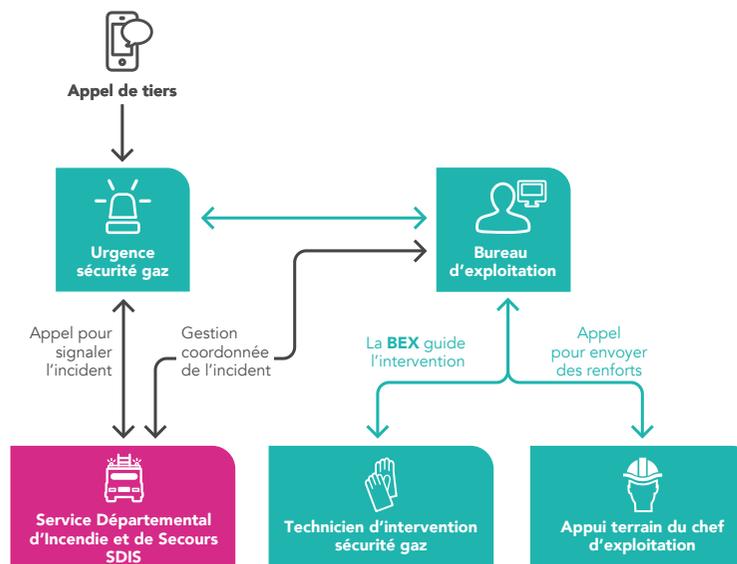
Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.

Sur le département 78, le délai moyen d'interruption du flux gazeux est de 64 minutes.

● La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

La Procédure Gaz Renforcée se distingue de la procédure d'intervention gaz classique. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel. Sapeurs-pompiers du Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz s'engagent ensemble pour toujours plus de sécurité lors des interventions. La PGR représente 2 % des cas d'appels de tiers.

Lorsqu'un incident se produit, le SDIS et GRDF interviennent toujours en étroite collaboration.



En 2017 :

1 645
interventions
soit +95%

Délai moyen
d'interventions

64 min

19
PGR réalisées



MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE

LA MÉTHANISATION

La méthanisation est une méthode de production de biométhane, à partir de matière organique (déchets verts, pailles, résidus de culture, ordures ménagères fermentescibles...). Le gaz produit sert à alimenter des besoins en énergie (véhicules, chauffage, co-génération..) ou peut-être injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel.

En 2017, le SEY a soutenu le projet de Thoiry de méthaniser les déchets animaux et végétaux du zoo. Il a financé une étude de maillage du réseau de gaz, afin de permettre l'injection du biométhane produit.

Parallèlement un groupe de pilotage a été créé afin de susciter des projets économiquement rentables en cohérence avec les filières agricoles existantes. Ainsi, le 1^{er} décembre, une première réunion s'est tenue au SEY, avec GRDF, ADEME, la REGION IDF, la CHAMBRE D'AGRICULTURE, des représentants des collectivités et agriculteurs.



Unité de méthanisation de Thoiry



Pose de la 1^{ère} pierre au zoo de Thoiry

LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

La filière photovoltaïque permet de produire de l'électricité à partir de l'énergie solaire. Cette nouvelle action du SEY consiste à développer des installations rentables, dont le temps de retour n'excède pas 15 ans hors subvention. Cela concerne les collectivités qui ont une toiture bien exposée avec un système permettant de minimiser le coût de dépose (bac acier,..)

Lorsqu'une potentialité est identifiée, le SEY accompagne le maître d'ouvrage jusqu'à la complète réalisation de l'opération.

C'est ainsi qu'en 2017, une étude technique a été réalisée pour le compte de la ville de Maule, afin d'installer une centrale photovoltaïque sur la toiture d'une école. Le SEY a fait le dossier de subvention et la demande de raccordement. Suivront la passation du marché, les travaux de raccordement, la construction de l'installation et le contrôle technique de l'opération avant sa mise en service début 2019.

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIES (CEE)

Ce service de regroupement des CEE rencontre un succès croissant. Pour son 4^e dépôt de dossier, le SEY a présenté 66 opérations pour le compte des communes membres.

Rappelons que les CEE sont attribués par l'Etat (Pôle national des CEE) aux collectivités qui en font la demande, en récompense de travaux de rénovation énergétique permettant d'améliorer significativement l'efficacité énergétique. Ces CEE sont ensuite vendus aux fournisseurs d'énergie qui ont des objectifs d'économies d'énergie à atteindre, grâce aux Certificats.

En 2017, les CEE ont été vendus à un cours exceptionnellement élevé : 5.12 €/MWh.

Après avoir monté le dossier CEE, collecté les pièces justificatives, procédé à l'enregistrement des opérations sur le registre Emmy, répondu aux demandes de complément d'information du Pôle, obtenu et revendu les CEE au plus offrant c'est un gain de 88 600 € que le SEY a pu reverser aux 20 communes participantes.



BORNES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES



Fort de son engagement dans la transition énergétique et de ses compétences sur le réseau électrique, le SEY a lancé en 2017 un nouveau groupement de commande pour la fourniture, l'installation, la maintenance et la supervision de **bornes de recharges pour véhicules électriques**,

L'acte constitutif du groupement a été voté le 7 mars 2017 parallèlement au recensement des communes volontaires pour cette opération.

Le SEY a élaboré et déposé un dossier de subvention auprès de l'ADEME et la Région IDF. Il a obtenu une aide de 741 000 € par la Région IDF, au taux de 40% (65% en cas d'alimentation en électricité d'origine renouvelable) du montant réel des travaux plafonné à 10 000 € par borne. L'ADEME, sous l'impulsion du Commissariat au plan, financera quant à elle, les double-bornes (4 points de charge) au taux de 50%. Le SEY a été sollicité par cette dernière pour la mise en œuvre de la convention de financement. Par ailleurs, le SEY octroie une aide de 3000 € à chaque collectivité maître d'ouvrage du groupement.

Ainsi, en 2017, 44 collectivités se sont déclarées volontaires pour participer à cette opération avec, à terme le déploiement d'une centaine de bornes supplémentaires et un taux d'aide pouvant aller jusqu'à 80% d'aides publiques.

Le 4 juillet 2018 une convention a été signée avec ENEDIS pour préparer le déploiement des bornes de recharges.

Le SEY finance une étude d'implantation des bornes, en amont des projets afin d'éviter des appels de puissances trop importants sur des parties de réseaux déjà chargées.





SITUATION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE FIN 2017

Il est précisé que les ressources du SEY sont exclusivement composées des participations et redevances versées par les concessionnaires et qu'aucune contribution n'est demandée aux communes adhérentes au SEY.

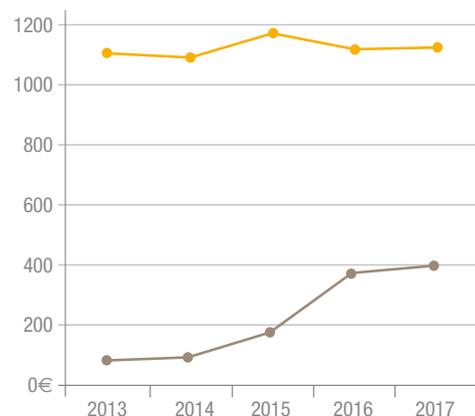
Le budget 2017 a été voté en équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

	DÉPENSES / RECETTES
Fonctionnement 2017	8 371 606,28 €
Investissement 2017	140 349,00 €
TOTAL	8 551 955,28 €

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2017, voté le 11 avril 2018, sont les suivants :

	Résultats Exercice 2017	Résultat 2016 reporté du SEY ⁽¹⁾	Reprise du résultat du SIDEYNE ⁽²⁾	EXÉDENTS CUMULÉS (1+2)	Résultat cumulé au 31/12/2017
Fonctionnement 2017	652 355,62 €	1 662 943,28 €	152 219,10 €	1 818 162,38 €	+ 2 467 518,00 €*
Investissement 2017	2 157,04 €	112 509,17 €		112 509,17 €	+ 110 352,13 €
Résultat au 31/12	650 198,58 €	1 775 452,45 €	152 219,10 €	1 927 671,55 €	+ 2 577 870,13 €

● Bilan administratif et comptable



Les mandats de dépenses et les titres de recettes correspondent aux ordres de paiement ou d'encaissement émis par les services du SEY. 1 142 mandats et 365 titres ont été comptabilisés au titre de l'année 2017.

NOUVEAUTÉ 2018

Changement du logiciel de paie en mai 2017



Gestion du courrier



1 425

courriers reçus



385

courriers envoyés



50 000

mails

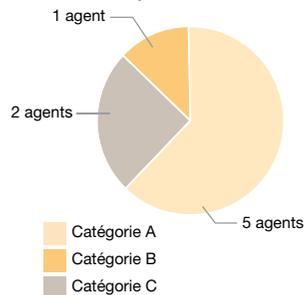
Les effectifs du SEY

au 31 décembre 2017 étaient de :

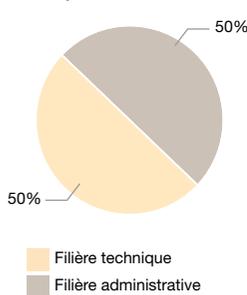
- 1 ingénieur en chef occupant les fonctions de Directeur des Services
- 1 ingénieur en chef de classe normale
- 1 ingénieur principal
- 2 attachés
- 2 adjoints administratifs principaux
- 1 technicien principal.

L'équipe du SEY a accueilli Delphine CLAIRET, Responsable des Ressources Humaines, des Finances et de la gestion administrative, à compter du 1^{er} janvier 2017 en remplacement de Marie-Claude ROUGET qui a été admise à la retraite fin 2016. Paulo DOS RAMOS, technicien principal de 1^{ère} classe, a rejoint l'équipe en février 2017 pour occuper les fonctions d'assistance technique pour les travaux Voirie et Réseaux Divers d'enfouissement et conseil en Maîtrise de la Demande en Energie.

Répartition du personnel

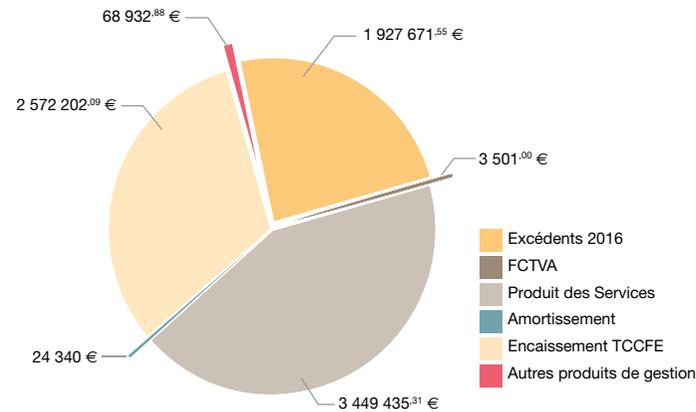


Répartition par filière

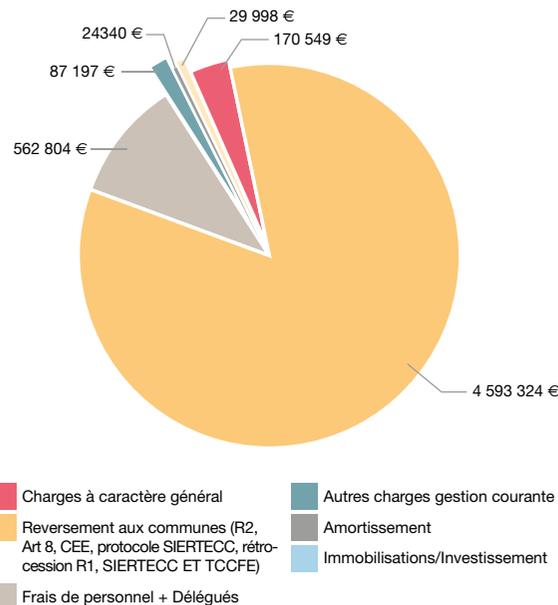


COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Recettes 2017 : 8 046 083 €

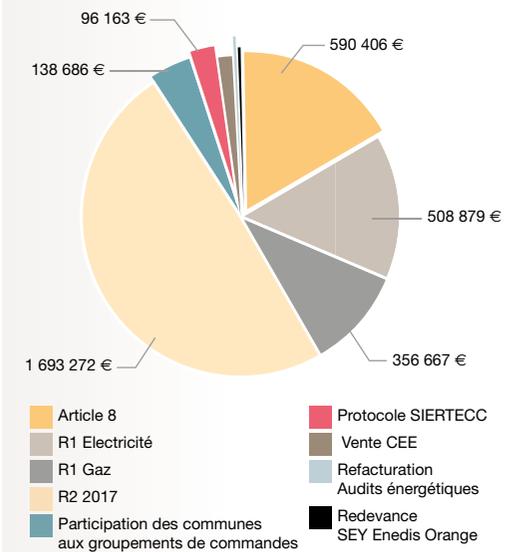


Dépenses 2017 : 5 468 213 €



Détail des produits des services :

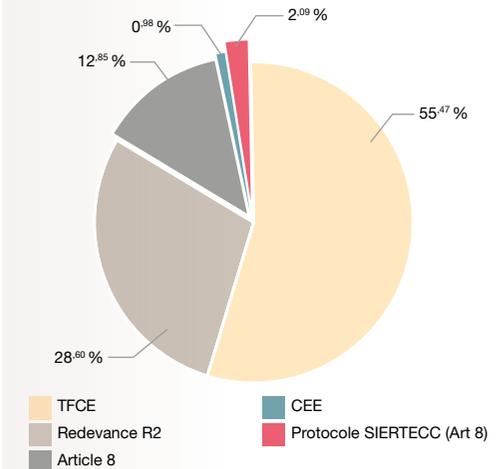
3 449 435 €



Détail des dépenses de reversement

2017 (TCCFE + R2 + Art 8 + CEE) :

4 593 324 €



A savoir...

Le Comité s'est réuni
5 fois en 2017.

Dates : 7 mars, 21 mars, 22 juin,
16 octobre, 19 décembre 2017

Le Bureau s'est réuni 4 fois.

Dates : 21 février, 8 juin,
9 octobre, 7 décembre 2017.

 **Délégués titulaires électricité :**
125 membres

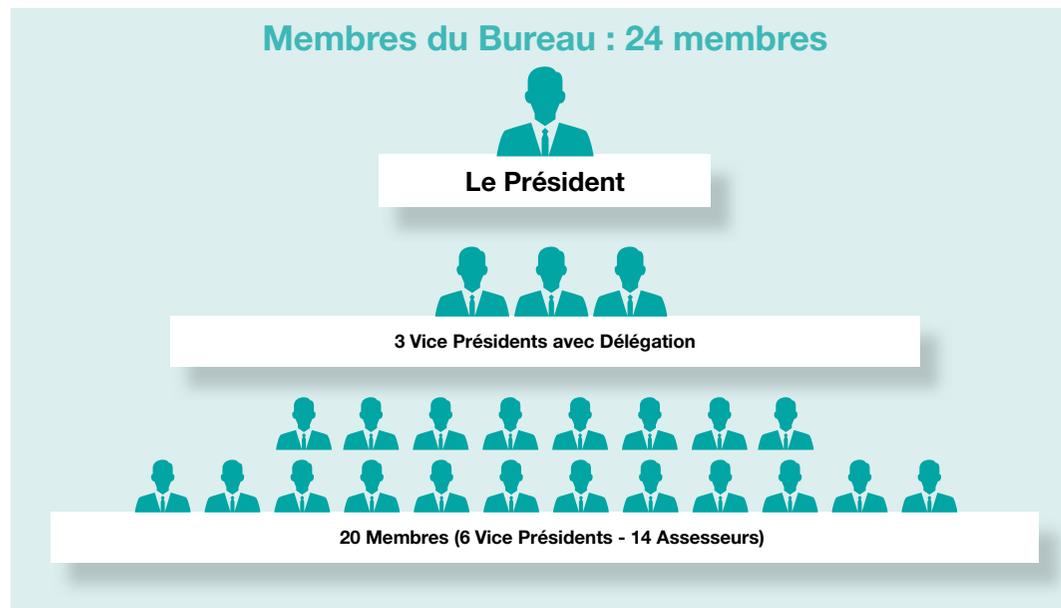
 **Délégués suppléants électricité :**
125 membres

 **Délégués titulaires gaz :**
51 membres

 **Délégués suppléants gaz :**
51 membres

200 communes = 1 001 780 habitants
(dont 88 communes adhérentes au gaz)

● Fonctionnement du SEY - les assemblées



Membres du Comité

Communes individuelles	Syndicats intercommunaux ou intercommunalités									
	SIVOM Montfort	SIVAMASA	SIDEYNE	SIERTECC	SIRE	CAPY	RAMBOUILLET TERRITOIRES	SQY	GPS&O	
87	1	11	11	11	1	1	3	7	15	
87	1	11	11	11	1	1	3	7	15	
77 communes 343 157 h	13 communes 17 107 h	85 communes 232 180 h	13 communes 206 328 h	14 communes 232 810 h	7 communes 18 734 h	8 communes 7 237 h	28 communes 27 103 h	5 communes 83 846 h	56 communes 279 023 h	
0	3	11	4	0	0	0	0	3	15	
0	3	11	4	0	0	0	0	3	15	

ANNEXES

LISTE DES EPCI ET DES COMMUNES ADHERENTES AU SEY AU 31 DECEMBRE 2017 (200 COMMUNES DONT 122 DE 2 000 HABITANTS ET MOINS)

Communes individuelles (77 communes – 343 157 habitants dont 48 communes de 2 000 habitants et moins) :

Adainville, Andelu, Autouillet, Bailly, **Bazemont, Bennecourt**, Beynes, **Blaru, Boinvilliers, Bois-sy-Mauvoisin**, Bonnières-sur-Seine, Bougival, **Bréval**, Buc, Chambourcy, **Châteaufort, Chavenay, Chau-faur-lès-Bonnières, Condé-sur-Vesgre, Courgent, Cravent, Dammartin-en-Serve**, Feucherolles, Four-queux, Freneuse, **Galluis**, Gambais, **Gommecourt, Grandchamp, Grosrouvre, Herbeville**, Houilles, **Jeufosse**, Jouars-Pontchartrain, L'Etang-la-Ville, **La Hauteville, La Villeneuve-en-Chevrie**, Le Mesnil-le-Roi, Le Pecq, Le Port- Marly, **Le Tartre-Gaudran, Les Mesnuls, Limetz-Villez, Lommoye, Longnes**, Lou-veciennes, **Mareil-le-Guyon, Mareil-sur-Mauldre, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Maule, Ménerville, Méré, Moisson, Mondreville, Montainville, Montchauvet, Montfort l'Amaury, Mulcet, Neauphlette**, Noisy-le-Roi, **Port-Villez**, Rambouillet, **Rennemoulin, Rosay, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Germain-de-la-Grange**, Saint-Germain-en-Laye, **Saint-Illiers-la-Ville, Saint-Illiers-le-Bois**, Saint-Nom-la-Bretèche, Sartrouville, Septeuil, **Thiverval-Grignon, Toussus-le Noble, Vicq**, Villiers-Saint-Frédéric.

SIERTECC - Syndicat Intercommunal d'En-fouissement des Réseaux Télécommunications et Electricité de la Région de Conflans et Cergy (14 communes – 232 810 habitants dont 1 commune de 2 000 habitants et moins)

Andrézy, Carrières-Sous-Poissy, Cergy, Chan-teloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Eragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Maurecourt, **Medan**, Neuville-sur-Oise, Triel-sur-Seine, Vauréal,

Verneuil-sur-Seine, Vernouillet.

Rambouillet-Territoires (28 communes – 27 103 habitants dont 19 communes de 2 000 habi-tants et moins)

Ablis, **Allainville-aux-Bois, Boinville-le-Gaillard, Bonnelles**, Bullion, **Clairefontaine-en-Yvelines, Emancé, Gambaiseuil, Gazeran, Hermeray, La Boissière-Ecole, La Celle-les-Bordes, Longvilliers, Mittainville, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray-Douaville, Poigny-la-Forêt, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Raizeux, Rochefort-en-Yvelines, Sainte-Mesme, Saint-Hila-riou, Saint-Martin-de-Bréthencourt, Sonchamp, Vieille-Eglise-en Yvelines.**

SIRE - Syndicat d'Intégration des Réseaux dans l'Environnement de la Région de Villennes (7 communes – 18 734 habitants dont 4 com-munes de 2 000 habitants et moins)

Aigremont, Crespières, Davron, Les Alluets-le-Roi, Morainvilliers, Orgeval, Villennes-sur-Seine.

SIVOM de la région de Montfort-l'Amaury (13 communes – 17 107 habitants dont 10 communes de 2 000 habitants et moins)

Auteuil-le-Roi, Boissy-sans-Avoir, Garancières, **Goupillères**, La Queue-lez-Yvelines, **Le Trem-blay-sur-Mauldre, Marcq**, Neauphle-le-Châ-teau, **Neauphle-le-Vieux, Saint-Rémy-l'Honoré, Saulx-Marchais, Thoiry, Villiers-le-Mahieu.**

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES (5 communes – 83 846 habitants)

Coignières, Les Clayes-sous-Bois, Maurepas, Plaisir, Villepreux.

GRAND PARIS SEINE ET OISE (56 communes – 279 023 habitants dont 33 communes de 2 000 habitants et moins)

Achères, Aubergenville, **Auffreville-Brasseuil, Aul-nay-sur-Mauldre, Boinville-en-Mantois**, Bouafle, **Breuil-Bois-Robert, Brueil-en-Vexin**, Buchelay, **Cha-pet, Drocourt**, Ecquevilly, Epône, **Evécquemont, Fa-vrieville, Flacourt**, Flins-sur-Seine, **Follainville-Denne-mont, Fontenay-Mauvoisin, Fontenay-Saint-Père, Gaillon-sur-Montcient**, Gargenville, **Goussonville, Guernes, Guerville, Guitrancourt**, Hardricourt, **Hargeville**, Issou, **Jambville, Jouy-Mauvoisin, Jumeauville, Juziers, La Falaise, Le Tertre-Saint-Denis**, Les Mureaux, **Limay, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Méricourt**, Meu-lan, Mézières-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, **Mous-seaux-sur-Seine, Nézel, Oinville-sur-Montcient, Perdreauville**, Poissy, Porcheville, **Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Sailly, Saint-Martin-la-Ga-renne, Tessancourt-sur-Aubette, Vaux-sur-Seine.**



COMPOSITION DU BUREAU ET DU COMITE DU SEY AU 31/12/2017

Président
Laurent RICHARD

Premier vice-président
Alain GOURNAC

Deuxième vice-président
Roselle CROS

Autres vice-présidents :

Jean EVEILLARD, Bruno STARY, Monique POCCARD CHAPUIS, Jean-Claude ANNE, Isabelle LAGRAVIÈRE, Alain LOPPINET, Philippe CHABANNE.

Asseseurs :

Jean-René CLAUSIER, Michel CARRIERE, Dominique FORTIN, Pierre-Marie MICHEL, Charles PRELOT, Jean-Pierre HARDY, Karim NOURINE, Benoît PETITPREZ, Pierre COMBLE, José LERMA, Jean-Luc AGNES, Georges DUTRUC-ROSSET, Gérard DORIMINI, Bernard MEYER.

Comité au 31/12/2017 - Compétence Électricité et Gaz

COMMUNES	ÉLECTRICITÉ		GAZ	
	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
ADAINVILLE	François-Frédéric OZOG	Nicole BOURGETEAU		
AIGREMONT			Alfred ROSALES	Isabelle BOUCHERIE
ANDELU	Olivier RAVENEL	Bruno LEBRETON		
AUTOUILLET	Etienne BANCAL	Michel JAN		
BAILLY	Alain LOPPINET	Philippe MICHAUX	Alain LOPPINET	Philippe MICHAUX
BAZEMONT	Jean-Bernard HETZEL (Maire)			
BENNECOURT	Henry LECLERC	Jocelyne MANN	Henry LECLERC	Anne-Sophie LEPINAY
BEYNES	Pierre COMBLE	Eric BORDESSOULES	Pierre COMBLE	Eric BORDESSOULES
BLARU	Marie-France PIERRE	Franz SIBELLI		
BOINVILLIERS	Gisel AUBEL (Maire)			
BOISSY MAUVOISIN	Alain GAGNE	Éric PENON		
BONNIÈRES-SUR-SEINE	José PEREZ	Xavier CARVALHO		
BOUGIVAL	Vincent MEZURE	Jean-Marie CLERMONT		
BREVAL	Michel ABRAHAM	Jean-Pierre SIMENEL	Michel ABRAHAM	Jean-Pierre SIMENEL
BUC	Georges DUTRUC-ROSSET	Jean-Christophe HILAIRE		
BULLION			Albert COLLARD	Eric JACQ
CHAMBOURCY	Julien BOCQUET	Jacques RIVET		
CHATEAUFORT	Bernard LERISSON	Danielle MARIOT	Bernard LERISSON	Danielle MARIOT
CHAVENAY	Micha ACKERMANN	Siegfried JAHN	Micha ACKERMANN	Siegfried JAHN
CONDÉ-SUR-VEGRE	Marianne MONNIN	Olivier DAPPE		
COURGENT	Jean-Paul BARON	Absence de nomination	Didier BOUQUET	Richard BESNARD
CRAVENT	Jacky JOUBERT	Absence de nomination		
DAMMARTIN-EN-SERVE	Guy YVART	Jean-Claude ASTIER	Guy YVART	Jean-Claude ASTIER
FEUCHEROLLES	Jean-Baptiste MOIOLI	Marie-Claude LEDIEU	Jean-Baptiste MOIOLI	Marie-Claude LEDIEU
FOURQUEUX	Jean-Luc AGNES	Catherine DILLARD		
FRENEUSE	Vincent RADET	Didier JOUY	René CORNIERE	Jean-Michel PELLETIER
GALLUIS	Michel GOURLIN	Eric GAUDIN		
GAMBAIS	Claude CHASSAING	Daniel MAINGRE		
GOMMECOURT	Gérard SOLARO	Jacques GUERIN	Gérard SOLARO	Jacques GUERIN
GRANDCHAMP	Hervé RENAULD	Thomas GERAUDIE		
GROSROUVRE	Paul STOUDEUR	Yves LAMBERT		
HERBEVILLE	Laurent THIRIAU (Maire)			
HOUILLES	André SAUDEMONT	Laurence LAMBLIN		
HOUILLES	Monique DUFOURNY	Bertille HURARD		
HOUILLES	Jean-François MOURTOUX	Jacques GRIMONT		
JEUFOSSE	Arlette HUAN (Maire)			
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Isabelle LAGRAVIERE	Jean-Pierre LUCE	Isabelle LAGRAVIERE	Jean-Pierre LUCE
LA HAUTEVILLE	Marie-Françoise JOUGLAIN	Marc COURTEAUD		
LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE	Christian GACHENOT	Isabelle BALLIEU		
LE MESNIL-LE-ROI	Janick CHEVALIER	Philippe DUGARD	Alain BOUTIGNY	Stéphane LEDOUX
LE PECQ	Alain GOURNAC	Daniel LECUYER		
LE PORT-MARLY	Dominique FORTIN	Patrick HERVOUET	Dominique FORTIN	Patrick HERVOUET
LE TARTRE GAUDRAN	Fédéric DE LA RUE	Hélène BENAROYA		
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE			Jean-Jacques BILLOUE	Dominique PEYRARD
LES MESNULS	Christophe BRAILLARD	Francis DAZIN		

COMMUNES	ÉLECTRICITÉ		GAZ	
	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
L'ETANG-LA-VILLE	Charles-Henri TAUFFLIEB	Daniel CORNALBA		
LIMETZ-VILLEZ	Patrick AUGUSTIN	Antoine DELABOVE	Patrick AUGUSTIN	Antoine DELABOVE
LOMBOYE	Ivan BOUSSION	Claudio ALDERA		
LONGNES	Lionel BEAUMER	Christian PUPPINCK	Lionel BEAUMER	Christian PUPPINCK
LOUVECIENNES	Philippe DELARUE	Victor DA PONTE	Pascal HERVIER	Philippe DELARUE
MARCO			Théo MOREAU	Frédéric JUHAS
MAREIL-LE-GUYON	Jean-Michel THIRANT	Nadia MICHEL	Jean-Michel THIRANT	Nadia MICHEL
MAREIL-MARLY	Aldo PEZZETA	Thierry GUILLOT	Bernard DUMORTIER	Christian DUSSEYRE
MAREIL-SUR-MAULDRE	Michel GROH	Jeffrey BEUVELET	Michel GROH	Loïc JAUME
MARLY LE ROI	Gérard DORIMINI	Jean-Guillaume DATIN		
MAULE	Laurent RICHARD	Olivier LEPRETRE	Laurent RICHARD	Olivier LEPRETRE
MENERVILLE	Michaël ESTEVEZ	Jean ANGENARD		
MERE	Michel RECOUSSINES	Simon COULOMBEL	Michel RECOUSSINES	Simon COULOMBEL
MOISSON	Georges DELIERE	Christophe PONCELET		
MONDREVILLE	Loïc BELLON	Isabelle HERVE		
MONTFORT-L'AMAURY	Fabrice SAUCHARD de LAVOREILLE	Patrick LEMAÎTRE	Fabrice SAUCHARD de LAVOREILLE	Patrick LEMAÎTRE
MONTAINVILLE	Éric MARTIN	Jean-Philippe PELLE		
MONTCHAUVEY	Thierry GIRAUDIER	Michel BOURRELLIER		
MULCENT	Camille BENOIST	Caroline PELARD		
NEAUPHLE-LE-VIEUX			Denise PLANCHON	Myriam GUGLIELMI
NEAUPHLETTE	Alain GARRIGOU	Corinne CORNUEJOLS	Alain GARRIGOU	Corinne CORNUEJOLS
NOISY-LE-ROI	Christophe VAN DER WERF	Marc TOURELLE	Christophe VAN DER WERF	Marc TOURELLE
PORT-VILLEZ	Bruno BOUVERY	Michel CHEVALIER		
RAMBOUILLET	Michel LHEMERY	Jean-Claude LEYMARIE		
RAMBOUILLET	Benoît PETITPREZ	Loïc LE MERCIER		
RAMBOUILLET	Augustin REY	Jean-Marie PASQUES		
RENNEMOULIN	Laurent CLAVEL	Gérard HAMPEL	Laurent CLAVEL	Gérard HAMPEL
ROSAY	Bruno MARMIN (Maire)			
ST-ARNOULT-EN-YVELINES	Joëlle GNEMMI	Joseph DEROFF	Joëlle GNEMMI	Joseph DEROFF
ST GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Yann DABY-SEESARAM	Jacques DELEPOULLE		
SAINT ILLIERS LA VILLE	Bernard DAGORY	Colette ZLATIC		
SAINT ILLIERS LE BOIS	Joël CHATELAIN	Jean-Louis QUESNEL		
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Roselle CROS	Maurice SOLIGNAC		
	Jean-Pierre QUEMARD	Vincent MIGEON		
	Serge MIRABELLI	Nicolas LEGUAY		
SAINT NOM-LA-BRETECHE	Gérard PARFAIT	Karel KURZWEIL		
SARTROUVILLE	Daniel CAMUS	Moïse BANGOURA		
	Alain ETCHART	Dolorès RODRIGUES		
	Lina LIM	Arlette STAUB		
	Michel JEAN-LOUIS	Bernard LEMAIRE		
	Marie-Claude PECRIAUX	Arlette LE BERT		
THIVERVAL-GRIGNON	Daniel BOSSE	Coralie FRAGOT		
TOUSSUS-LE-NOBLE	Delphine ANGLARD	Fabrice MAZIER	Delphine ANGLARD	Fabrice MAZIER
VICQ	Héraldo VILLEGAS	Jean-Pierre MAGNIER		
VILLIERS SAINT FREDERIC	Georges KREBS	Gilbert GUILLOCHIN		



200 communes Membres du Comité syndical au 31/12/2017



84

Délégués titulaires
électricité



84

Délégués suppléants
électricité

Comité au 31/12/2017

EPCI au 31/12/2017	ÉLECTRICITÉ		GAZ	
	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
RAMBOUILLET TERRITOIRES	Marc ALLES Jean-Louis FLORES Jean-Pierre ZANNIER	Christine DAVID Sylvain LAMBERT Jean OUBA		
SIRE	Olivier HARDOUIN	Raymond METZGER		
SIVOM REGION	Pierre-Marie MICHEL	François MOUTOT		
SQY	Françoise BEAULIEU Franz BUSSY Sandrine CARNEIRO Jean DARTIGEAS Thierry DUNEZ François LIET Bernard MEYER	Christophe BELLENGER Myriam DEBUCQUOIS Thierry ESSLING Ginette FAROUX Jean-Jacques LE COQ Henri-Pierre LERSTEAU Catherine PONSARDIN	Françoise BEAULIEU Franz BUSSY Thierry DUNEZ	Claude BERTIN Jean-Jacques LE COQ Henri-Pierre LERSTEAU
COMMUNAUTE URBAINE GPS&O	Karine CONTE Sandrine DOS SANTOS Daniel GIRAUD Alexandre KARAA José LERMA Georges MONNIER Gérard PROD'HOMME Maurice BOUDET Jean EVEILLARD Monique POCCARD-CHA- PUIS Philippe CHABANNE Gilles RAYMOND Sylvia PADIOU Michel CARRIERE Claude WINDAL	Christian DEHAYES Serge HEBERT Michel LARCHEVEQUE Gilbert VINTER Michel HARDY Robert HUOT Yvan LETOURNEAU Marie-Odile BILLET Jean-Pierre LABEDAN Éric TRUCHET Jean-Louis FRANCCART Philippe BORS Sylvie SONGEUR Jean-Pierre CHAUVIN Jacques FASQUEL	Jean-Claude ANNE Maurice BOUDET Karine CONTE Nicolas DOFFE Sandrine DOS SANTOS Daniel GIRAUD Michel HARDY Alexandre KARAA José LERMA Georges MONNIER Guy MULLER Robert PIQUENET Gérard PROD'HOMME Denis ROUARD Éric TRUCHET	Sylvain AUDEBERT Denis BACLE Claude BRUNET Dylan CHAUMEAU Jean-François DEMAREZ Thierry DUMONTEIL Jacques FASQUEL Bruno GOUJON Claude GRAPPE Michel LE GUILLEVIC Béatrice LORENCE Patrick MEUNIER Jean-Jacques NICOT Éric ROULOT Richard THEFANY
SIERTECC	Jean-Claude ANNE Jean-François BOUTOILLE Robert GUENOT Jean BEALU Jean-Pierre HARDY Karim NOURINE Charles PRELOT Jean-Jacques HUSSON Bruno STARY Michel VITHE Daniel VIZIERES	Fadila AMMAD Sylvain AUDEBERT Patrick CASSARD Sébastien DRUART Florence FOURNIER Daniel WOTIN Régis LITZELLMANN Joël MANCEL Hervé MAURIN		

PROGRAMME DE TRAVAUX 2017 (MISE À JOUR DU 24/05/18)

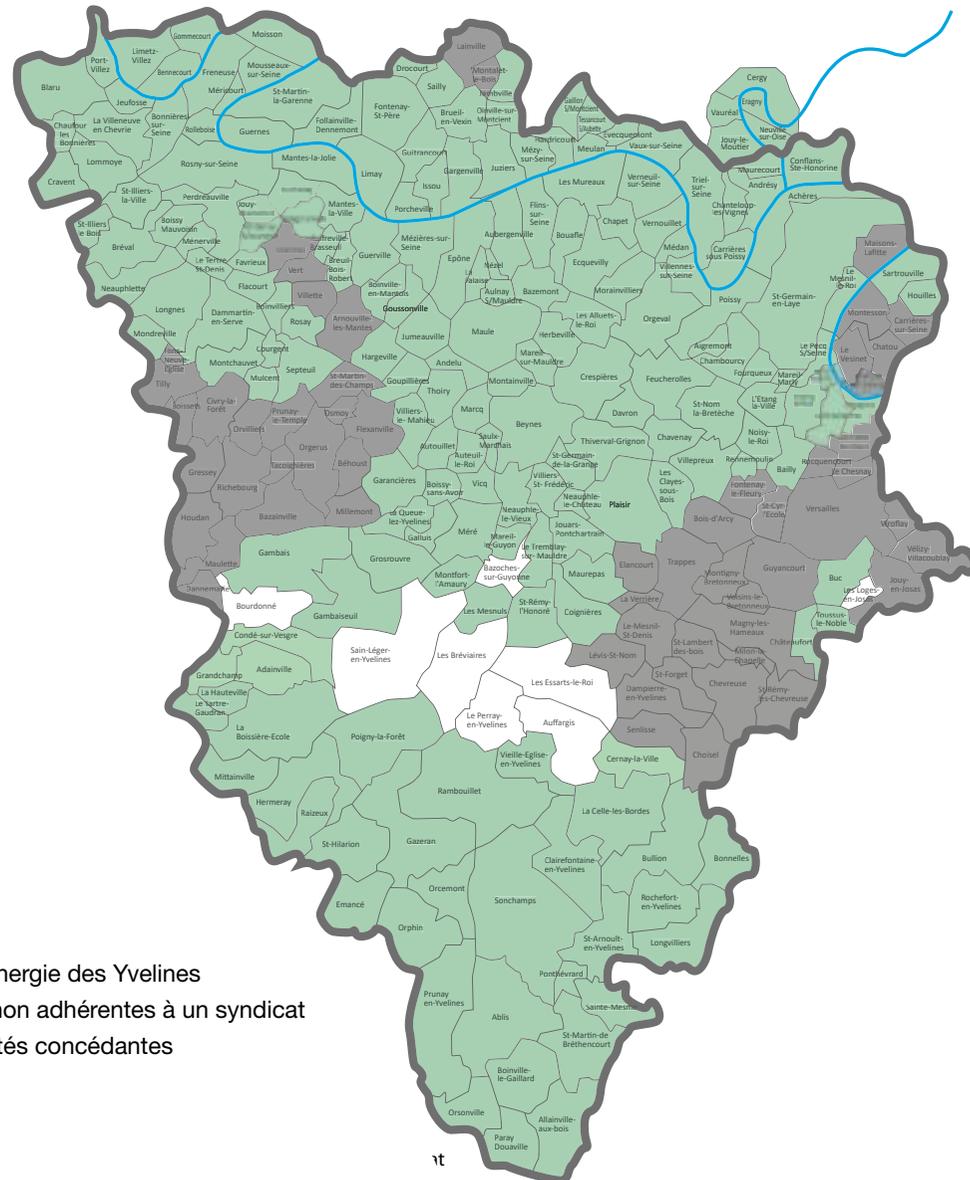
COMMUNES du SEY (hors SIDEYNE)	NOM DU PROJET	Montant programme SEY (€HT)
ALLAINVILLE AUX BOIS	Rue des Ecoles et résidence St Marc	42 604
ANDELU	Grande Rue (n° 1 au 27)	73 236
ANDRESY	Rue de la Halte (en continuité de la rue Charles Infroy)	31 950
ANDRESY	Rue des Ecoles (en continuité de la rue des Courcieux)	18 638
AUTEUIL LE ROI	Grande rue (n° 41 au 54)	28 509
BONNELLES	Avenue des Prés de la Croix et rue Fontaine St Symphorien	71 824
BREVAL	Rue de la Sergenterie (de la RD11 à la rue du Prieuré)	68 669
BRUEIL EN VEXIN	Rue du Pont Madame et rue de la Carrière	100 865
CARRIERES SOUS POISSY	Rue David (entre la rue Tauboul et la rue de la Chapelle)	139 941
CERGY	Rue de Courdimanche	55 380
CERGY	Rue du stade Jean Roger Gault	75 615
CHAPET	Rue de la Grève (entre rue de la Garenne et carrefour route de Brézolles)	90 603
CHAUFOR LES BONNIERES	Route de Cravent (n° 1 au 39) et rue de la Mare Hébert (n° 2 au 7)	121 042
COURGENT	Rue du Château d'eau	52 972
EMANCE	Rue des Bochets (n° 1 au 42)	53 585
ERAGNY	Impasse des Rosiers	87 014
ERAGNY	Rue Guichard (entre la rue Sergent Pireaux et la rue de Neuville) et la rue de la Gare	187 090
FOLLAINVILLE DENNEMONT	Rue de la Pleigne (n° 1 au 13)	39 972
FOURQUEUX	Rue des Hautes Auges	35 498
GOUPILLERES	Rue de la Justice	43 916
GUERVILLE	Rue des Sources et rue de l'Etape	58 000
HARDRICOURT	Rue des Godeurs (de la rue du Gibet à la rue de la Chesnaye)	67 109
LA CELLE LES BORDES	Rue du Village TF	70 000
LA VILLENEUVE EN CHEVRIE	Rue Grande n° 33 au 63 (entre rue de Bonnières et rue de Lommoye)	89 408
LE PECQ	Avenue Pierre et Marie Curie (phase 2)	90 174
L'ETANG LA VILLE	Avenue du Lieutenant Chassagne	121 870
MANTES LA JOLIE	Rue du Dr Bihorel	80 855



MARQC	Chemin de l'Enfer (entre rue d'Autouillet et poteau d'arrêt en aval du 4 chemin de l'enfer)	24 191
MAREIL MARLY	Rue de St Germain (n° 1 au 19 jusqu'au croisement des Closeaux)	51 396
MARLY LE ROI	Rue J.B. Broussin	48 000
MARLY LE ROI	Rue des Entrées	49 200
MARLY LE ROI	Rue Lecointe	34 066
MAULE	RD 45 - rue d'Orléans (du carrefour côte du cimetière à route de Jumeauville) + 1 partie de la route de Jumeauville	47 046
MENERVILLE	Rue de la Vigne des Bocquets (n° 3 au 10), rue du Moulin St Blaise (n° 35 au 46) et intersection rue du Bel Air	78 700
MONTAINVILLE	Rue de l'Ormoir et ruelle des Fauvettes	68 239
MORAINVILLIERS	Rue des Clos (Bures)	44 603
ORGEVAL	Rue de Colombet	86 137
PLAISIR	Rue Jules Régnier et chemin de la Jarrie	112 029
POIGNY LA FORET	Route d'Epemon (carrefour mairie et carrefour route du gros chêne)	74 784
POISSY	Rue du Docteur Labarrière	42 247
SAINT NOM LA BRETECHE	Rue Charles de Gaulle	82 283
VERNEUIL SUR SEINE / VERNOUILLET	Rond point de l'Europe, av de Triel, grande rue de Verneuil et rue Doumer	197 595
VILLIERS LE MAHIEU	RD 45 (Thoiry)	34 000
TOTAL SEY		3 070 854 €

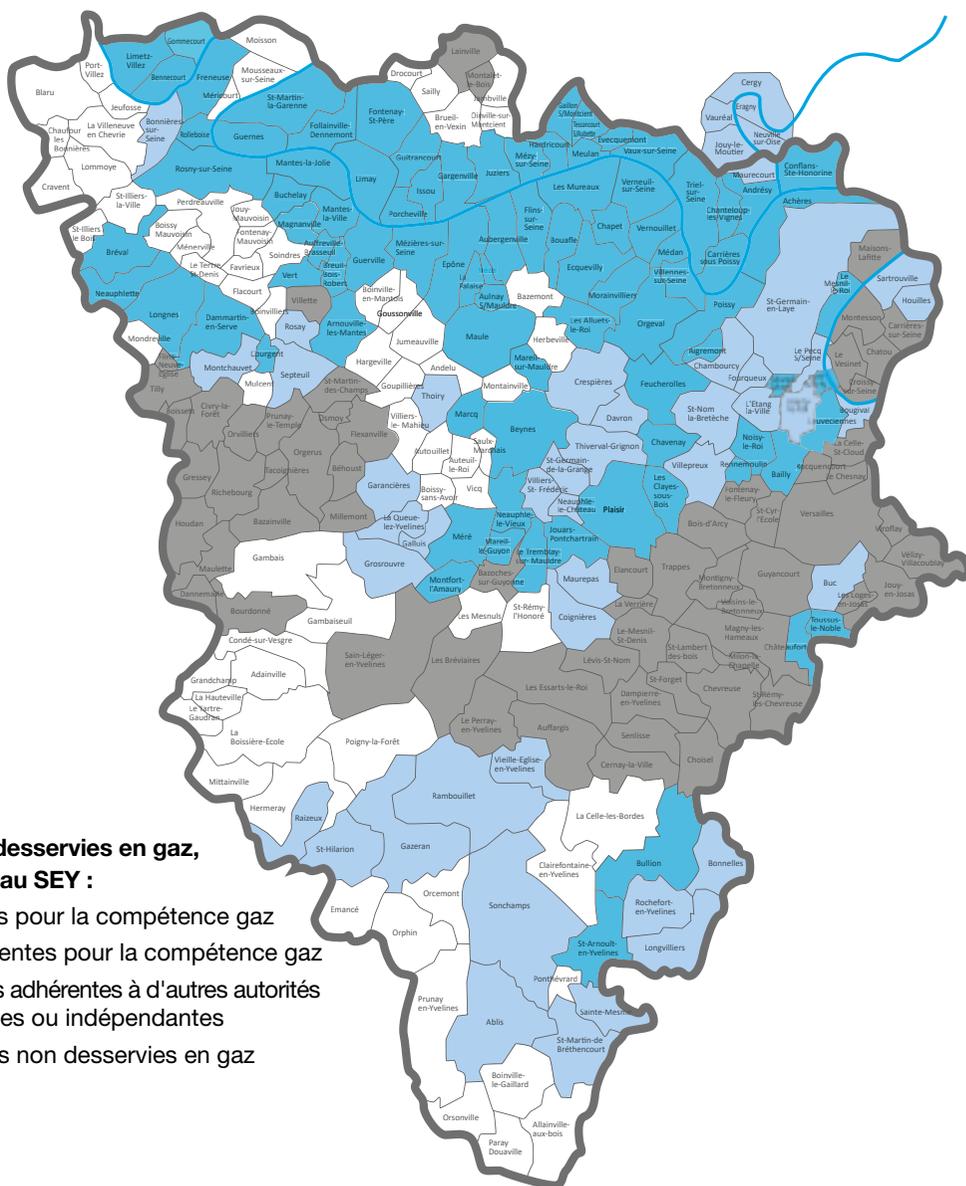
CARTE DES COLLECTIVITÉS DU SEY

● Compétence électricité



- Syndicat d'Énergie des Yvelines
- Communes non adhérentes à un syndicat
- Autres autorités concédantes

● Compétence gaz



Retrouvez sur notre site internet *l'espace dédié à nos adhérents...*

... et retrouvez votre patrimoine grâce à notre *carte interactive.*



Nos ambitions

Garantir le meilleur service public de distribution d'électricité et de gaz

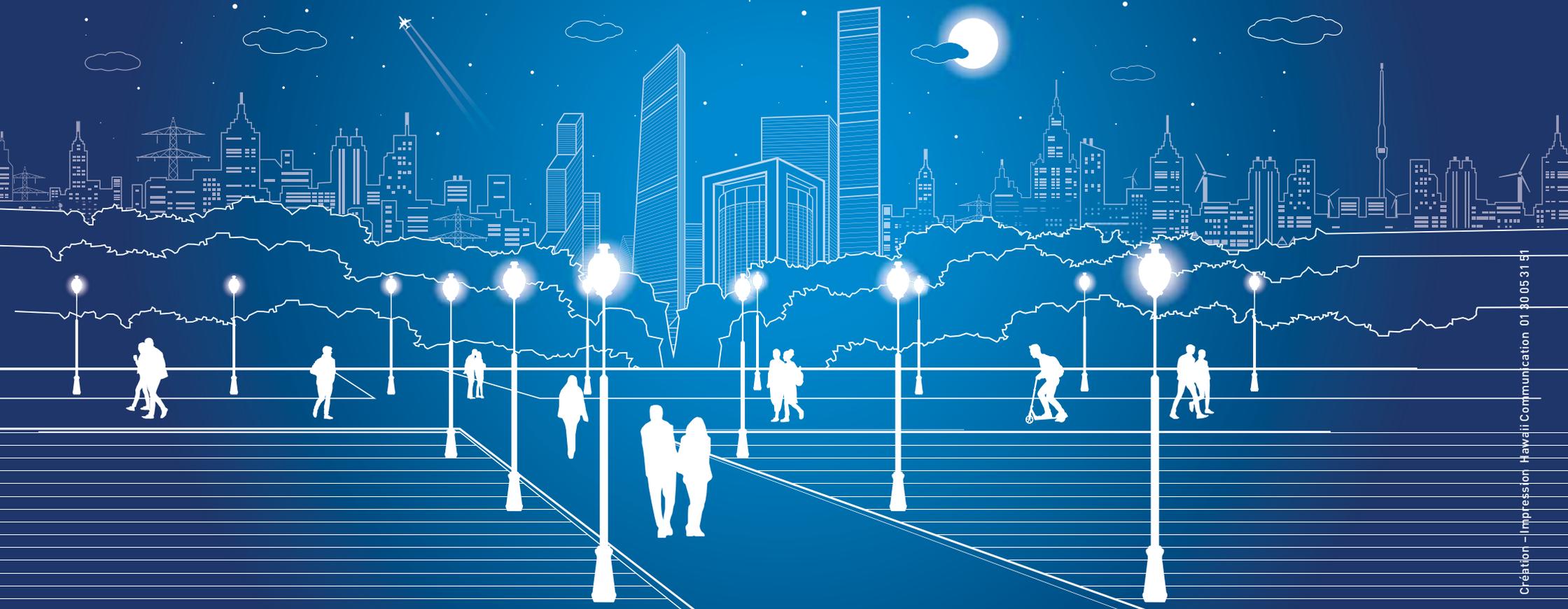
Garantir la **qualité de nos prestations**

Être un vecteur de communication

Rechercher l'**amélioration des services**

Aider au mieux les collectivités locales

L'énergie au cœur de nos activités !



Création - Impression Hawaii Communication 01 30 05 31 31

sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

Espace « La Bonde » 6, rue des Artisans | 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN
01 30 68 64 10 | accueil@sey78.fr | www.sey78.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT des YVELINES

ARRONDISSEMENT
de
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT
DE LA
BOUCLE DE LA SEINE
Autorisé par Arrêté Préfectoral du 14 août 1952

Siège social : Mairie du Vésinet

Le Président du Syndicat

A

Mesdames & Messieurs les Maires des
Communes membres

Objet : Rapport d'activité 2017

Le Vésinet, le 20 septembre 2018

Je vous prie de trouver ci-joint le rapport correspondant au Syndicat dont vous êtes membres.

Le Compte Administratif de l'exercice 2017 vous a déjà été transmis dans sa totalité.

De même, dans le cadre du rapport annuel sur le prix et la qualité des services (loi n°95-101 du 2 février 1995 et décret n°95-635 du 6 mai 1995), établi par le concessionnaire et dont vous avez eu communication, l'ensemble des données techniques et des indicateurs financiers vous ont été soumis préalablement.

Je reste à votre disposition pour toute autre précision dont vous pourriez avoir besoin.

Le Président,

Abel VINTRAUD

Rapport d'activité 2017 du SIABS

Pour satisfaire au décret 95-635 du 6 mai 1995, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son Assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Il est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Les indicateurs techniques et financiers qui figurent dans ce rapport sont définis par les annexes 1 et 2 du décret.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires des communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce présent rapport porte sur ces deux obligations. Ces informations sont transmises à chaque commune.

Elles devront être présentées au Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération qui sera affichée aux panneaux habituels.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine

I – Communes membres :

Le syndicat était composé de 14 communes au 31 décembre 2017:

- Le Vésinet
- Le Pecq
- Chatou
- Montesson
- Croissy sur Seine
- Saint Germain en Laye
- Fourqueux
- Bougival
- La Celle Saint Cloud
- Louveciennes
- Marly le Roi
- Le Port Marly
- L'Etang la Ville
- Vaucresson (Convention)

II – Vocation du Syndicat

- l'exécution, l'entretien et le fonctionnement des collecteurs d'eaux usées et pluviales dites de la « Boucle de la Seine » ainsi que leurs ouvrages annexes, chambres de dessablement, déversoir d'orage, poste de refoulement, de relevage, destinés à conduire à l'émissaire « Sèvres-Achère-1^{ère} urgence » les eaux usées, diluées ou non, à provenir de tout ou partie des territoires des communes membres.
- L'exécution, l'entretien et le fonctionnement des ouvrages intercommunaux d'assainissement construits ou à intégrer ou à réaliser qui concernent tout ou partie des communes membres et nécessaires à la mission d'assainissement du Syndicat.

III – Inventaire du patrimoine

- Répartition du linéaire de canalisation par type :

Désignation	2017
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales, hors refoulement	20 028 mètres
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées, hors refoulement	33 883 mètres
Linéaire de réseau unitaire, hors refoulement	233 mètres
Linéaire de refoulement	702 mètres
Linéaire total	54 144 mètres

- Accessoires de réseau :

Désignation	2017
Grilles / Avaloirs	386
Déversoirs d'orage	20
Chambres à sable	6
Points de mesure permanents	9

- Installations de relevage

Désignation	2017
CHATOU	2 postes de relevage
CROISSY SUR SEINE	1 poste de relevage 2 postes anti-crue
LE PECQ	2 postes de relevage 2 postes anti-crue
LE VESINET	1 poste de relevage
MONTESSON	1 poste de relevage
BOUGIVAL	1 poste de relevage

IV – Les travaux 2017 effectués par notre fermier

- Rappel du contrat d'affermage avec SUEZ

<u>Désignation</u>	<u>Date d'effet</u>	<u>Date de fin</u>
Contrat	01/04/2010	31/03/2018
Avenant n°01	21/05/2012	31/03/2018
Avenant n°02	23/11/2015	31/03/2018
Avenant n°03*	01/02/2016	31/03/2018
Avenant n°04	27/09/2017	31/03/2018

*voir ci-après

- Travaux sur réseaux
 - 13 interventions d'urgence ont eu lieu en 2017 suite à des obstructions de canalisation ou d'ouvrage
 - 2815 mètres de réseaux ont fait l'objet d'un curage préventif
 - ITV de 3097 mètres de réseaux
 - 84.6 tonnes de sables/déchets extraits
 - 26 enquêtes de raccordement dont 11 non conformes
 - Réalisation de 11 réparations de fontes de voirie, de canalisations ou de branchement
 - Fraisage de graisses qui ne pouvaient être enlevées par curage (rue d'Aligre au Pecq et rue Larcher à Chatou)
- Travaux sur postes
 - Renouvellement complet de l'armoire électrique poste Nymphée
 - Remplacement de pièces sur dégrilleur poste Nymphée
 - Remplacement de pièces sur groupe électrogène poste Nymphée
 - Changement de 4 pompes sur postes
 - Mise en peinture du poste Nymphée
 - 20 interventions d'urgence en astreinte (pour info : 44 en 2016 et 14 en 2015)
 - 159.4 tonnes de sables / déchets extraits (pour 134.2 tonnes en 2016)
- Travaux réalisés par le SIABS en 2017
 - Mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement couvrant la totalité du réseau du SIABS
 - Création d'une grille avaloir, quai Rennequin Sualem, à Bougival
 - Renouvellement de la vanne By-pass du poste de Bougival
 - Mise en place de barrières anti-crue sur les portes du poste Nymphée à Chatou



- Mise en place d'une désodorisation poste Nymphée à Chatou avec recouvrement des caillebotis dans le poste



- Lancement des travaux EU et EP rues Kellner et Mouchet à Bougival, avec la commune de Bougival comme Maître d'Ouvrage délégué (convention)



- Curage de 900m du T130 sur Croissy, dont 300m dans le cadre de la DSP

- Mise en place d'une potence à l'entrée du poste de Bougival



- Réhabilitation de 150m (radier + voûte) du T190 à La Celle Saint Cloud



- Travaux envisagés par le SIABS en 2018

- Suite à la fin de la DSP au 31 mars 2018, lancement de la procédure de contrat de service pour 10 ans
- Fin des travaux sur réseaux EU et EP rues Kellner et Mouchet à Bougival, avec la commune de Bougival comme Maître d'Ouvrage délégué (convention)
- Lancement accord-cadre sur 4ans pour réhabilitation du T190 sur La Celle Saint Cloud et Bougival
- Réhabilitation de 150m (radier + voûte) du T190 à La Celle Saint Cloud, tranche 2018
- Lancement des travaux, pour la création d'un réseau EU, route de Sartrouville entre Le Pecq et le Vésinet, avec convention avec le Département.
- Lancement des travaux de mise en conformité des riverains de la route de Sartrouville
- Lancement accord-cadre sur 4ans pour gainage et ITV
- Gainage partiel, sur 400m du réseau EP, chemin de l'Ariel à Bougival, tranche 2018
- Relevé topographique et actes notariés pour établir une convention de passage des canalisations EU et EP chemin de Charlevanne à Bougival et à Louveciennes
- Gainage partiel de la canalisation EU, chemin de Charlevanne à Bougival, tranche 2018 (résidence Montgolfière)

- Mise en place d'un délestage provisoire au niveau de la Caisse d'Epargne afin d'éviter les débordements sur trottoirs
- Fin de la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement
- Lancement d'un marché pour trouver un AMO en charge des études de faisabilité et rédiger les appels d'offres pour le délestage du T130, suite aux orientations du SDA

V – Statistiques Clients

	2016 (rappel)	2017
Abonnés assainissement	32 945	29 329
Volumes assujettis (m3)	9 637 456	9 158 724

VI – Activité administrative du Syndicat

Réunions du Comité Syndical :

- Le 9 février 2017
- Le 13 juin 2017
- Le 13 septembre 2017
- Le 19 décembre 2017

VII - Vie financière du Syndicat : Compte Administratif 2017

 Section d'exploitation :

Dépenses d'exploitation	904 504,92 €
Recettes d'exploitation	1 335 832,66 €
Résultat de l'exercice (solde à l'exécution)	+ 431 327,74 €
Résultat antérieur reporté (R002 du Budget primitif 2017)	+ 452 724,95 €
Excédent d'exploitation de clôture de l'exercice 2017	+ 884 052,69 €

 Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	1 781 550,38 €
Recettes d'investissement	1 372 219,86 €
Résultat de l'exercice (solde à l'exécution)	- 409 330,52 €
Résultat antérieur reporté (R001 du Budget primitif 2017)	+ 213 132,98 €
Solde des reports 2017	+ 252 649,59 €
Excédent d'investissement de clôture de l'exercice 2017	56 452,05 €



La dette

L'état de la dette figure en annexe IV du compte administratif.

Il est souligné que les emprunts pouvant être contractés sont limités aux emprunts codifiés « 1A » par la « charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales » dite « charte Gissler ».

Aucun emprunt toxique ne figure au tableau de la dette à l'exception de l'emprunt n° MON193783CHF (repris de l'ex CCCS) dont la dernière échéance était le 1^{er} février 2017.

VIII - Participation des communes

La participation des Communes aux frais de fonctionnement du Syndicat pour l'exercice 2017 a été fixée à 0,80 € par habitant, inchangée par rapport à l'année 2016.

La surtaxe syndicale a été fixée à 0,0402 € par m³ d'eau pour l'ensemble des communes, inchangée par rapport à l'année 2016.

La surtaxe supplémentaire inchangée par rapport à l'année 2016 pour les communes suivantes :

- Chatou	0,0494 euros / m ³
- Croissy-sur-Seine	0,0439 euros / m ³
- Le Pecq	0,0279 euros / m ³
- Le Vésinet	0,0637 euros / m ³
- Montesson	0,2346 euros / m ³

Cette surtaxe correspond à un emprunt qui arrive à échéance en juillet 2019.

- Louveciennes	0,1208 euros / m ³
- La Celle Saint Cloud	0,1208 euros / m ³
- Bougival	0,1208 euros / m ³

Une surtaxe supplémentaire concernant les travaux à Bougival, rues Kellner et Mouchet, uniquement applicable à la commune de Bougival sur 15 ans à partir du 1 juillet 2017 :

- Bougival **	0,1507 euros / m ³
---------------	-------------------------------

IX - Gestion

Les effectifs travaillant pour le SIABS sont :

Inchangés par rapport à 2016 :

- un DGS à temps partiel,
- une assistante administrative et comptable mise en stage depuis janvier 2017 à mi-temps,
- un ingénieur principal non-titulaire à temps partiel.

Inchangé par rapport à 2016 :

- la paie est gérée par convention avec le CIG à Versailles.

RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU SIABS

VOLUMES EN MOYENNE "7 JOURS" PAR TEMPS SEC

